



Contrat de Territoire ENS

Pays d'Évian Vallée d'Abondance

2020/2024

Recueil des fiches actions



Table des matières

1. Tableau synthétique et planning des actions.....	3
2. Tableau financier.....	7
3. Recueil des fiches actions.....	12
Volet A. Préservation des espèces et des milieux emblématiques du territoire.....	13
Agriculture.....	14
Alpages.....	18
Foret.....	22
Zones humides.....	24
Préservation des espèces.....	32
Préservation des vergers.....	38
Lutte contre les invasives.....	41
Volet B. Préservation et mise en valeur des sites ENS et sites emblématique.....	44
Valorisation des sites ENS.....	45
Classement des nouveaux sites ENS.....	48
Volet C. Valorisation des richesses naturelles et amélioration de la sensibilisation.....	53
Volet D. Animation du contrat ENS.....	58

1. Tableau synthétique et planning des actions

Numéro actions Code ENS	Thématique	N° sous actions	Intitulé actions	Maître d'ouvrage MO	2020	2021	2022	2023	2024
A. Préservation des espèces et des milieux emblématiques du territoire									
A1 - AGRI	Agricole	A1.1	Mise en place de MAEC sur le territoire du Pays d'Evian 2015/2020	CCPEVA					
		A1.2.1	Animation MAEC 2015/2020 - suivis	CCPEVA	X	X			
		A1.2.2	Animation MAEC 2021/2026 - définition besoins nouvelle campagne	CCPEVA		X	X		
		A1.3	Réouverture de parcelles embroussaillées dans les zones de coteaux diagnostic des possibilités	CCPEVA		X	X		
		A1.4	Préservation des pelouses sèches du territoire - Rédaction plan de gestion	CCPEVA		X	X		
		A1.5	Mise en œuvre du programme d'actions	CCPEVA				X	X
		A1.6	Organisation concours prairies fleuries	CCPEVA		X	X		
A2 - ALP	Alpages	A2.1	Rédaction d'une stratégie pastorale associant les financeurs Départementaux	CCPEVA	X				
		A2.2	Animation d'une stratégie pastorale associant les financeurs Régionaux, Départementaux et autres	CCPEVA		X	X	X	X
		A2.3	Réaliser un inventaire des chalets d'alpages (architecture, utilisations, améliorations...)	CCPEVA		X	X		
		A2.4	Mise en œuvre des travaux sur les alpages du Pays d'Evian et de la vallée d'Abondance	CCPEVA, AFP, communes, GP, SICA		X	X	X	X
		A2.5	Réouverture de parcelles embroussaillées dans les zones de coteaux	AFP			X	X	X
		A2.6	Acquisitions de parcelles privés en alpages	communes, CCPEVA		X	X	X	X
A3 - FOR	Forêts	A3.1	Mise en place d'actions pour permettre la dynamisation de la forêt privée, schémas de desserte, structuration foncière	CCPEVA/communes		X	X	X	X
		A3.2	Prise en compte des enjeux biodiversité dans les PAF de la forêt publique	CCPEVA		X	X	X	X
		A3.3	Mise en place d'actions en cohérence avec les orientations données par le Département dans le cadre de la politique forêt des ENS	CCPEVA			X	X	X
		A3.4	Diagnostic des besoins en protection et entretien des ripisylves (en lien avec GEMAPI et CR Dranses)	CCPEVA (GEMAPI)		X	X	X	X

A4 - ZH	Zones humides	A4.1	Mise en place d'une stratégie de priorisation et de protection des zones humides à l'échelle du territoire Pays d'Evian Vallée d'Abondance	CCPEVA	X	X			
		A4.2	Travailler sur une zone de préemption ZH avec le Département	CCPEVA		X	X		
		A4.2	Mise en place d'une veille foncière sur les zones humides (SAFER) _ travailler sur une zone de préemption ZH avec le Département	CCPEVA		X	X	X	X
		A4.3	Acquisitions de parcelles en zones humides	Communes		X	X	X	X
		A4.4	Restauration et entretien des zones humides Natura 2000	CCPEVA	X	X	X	X	X
		A4.5	Restauration et entretien des zones humides du plateau de Gavot hors Natura 2000	CCPEVA (GEMAPI)	X	X	X	X	X
			Diagnostic, restauration et entretien des zones humides de la vallée d'Abondance	CCPEVA (GEMAPI)		X	X	X	X
			Mise en place de plans ou notices de gestion des zones humides ENS ou en vue d'une labellisation ENS (ZH classées APPB) + Mise en œuvre (AD)	CCPEVA			X	X	X
		A4.6	Mise en place de suivis rhémo sur les ZH ayant bénéficié de travaux	CCPEVA		X	X	X	X
A4.7	Entretien des sentiers thématiques des zones humides + refonte complète des sentiers (AD _ aide CD 74 ok)	APIEME			X	X	X		
A5 - ESP	Milieux et espèces	A5.1	Mise en place d'une stratégie de suivis sur des espèces cibles	CCPEVA	X	X			
		A5.2	Création d'un réseau de mares pour les amphibiens et sonneur à ventre jaune (2 fiches)	CCPEVA		X	X		
		A5.3	Protection de gîtes majeurs à Chauves Souris	CCPEVA		X	X	X	X
		A5.4	Améliorer la connaissance de la population de lynx	CCPEVA	X	X	X	X	X
		A5.5	Protection et suivis des odonates	CCPEVA		X		X	
		A5.6	Restauration de murets de pierres sèches patrimoniaux	CCPEVA				X	X
		A5.7	Restauration du réseau bocager du plateau de gavot	CCPEVA				X	X
		A5.8	Reflexion sur une diminution de l'éclairage public (en lien avec le plan climat)	CCPEVA, communes	X	X	X	X	X
A6 - BIODIV ORD	Espaces verts	A6.1	Accompagner la mise en place de mesures favorables à la biodiversité dans les jardins particuliers	CCPEVA		X	X	X	X
		A6.2	Un carré pour la biodiversité (2019)	ART TERRE	X				
		A6.3	Accompagner la mise en place de mesures favorables à la biodiversité dans les espaces verts communaux	CCPEVA	X	X	X		
		A6.4	Rédaction et diffusion d'une charte intercommunale sur les espèces floristiques	CCPEVA			X	X	X

		A6.5	créations d'îlots de biodiversité avec une flore locale adaptée et une gestion différenciée	CCPEVA, Communes	X	X			
A7 - VERGERS	Vergers	A7	Plan d'actions de sauvegarde des vergers	CCPEVA	X	X	X	X	X
A8 - INV	Invasives	A8	Mise en œuvre d'une stratégie de lutte contre les espèces invasives	CCPEVA, communes	X	X	X	X	X
B. Préservation et mise en valeur des sites ENS et sites emblématiques									
			Cohérence dans la gestion des sites ENS et leurs valorisations	CCPEVA	X	X	X	X	X
			Animations et valorisation des sites ENS de la géoroute	CCPEVA/SIAC	X	X	X	X	X
			Plan de gestion de la forêt départementale ENS	CD74					
			Rédaction du plan de gestion du site de Bise	CCPEVA		X	X		
			rédaction du plan de gestion Lac des plagnes	CCPEVA	X	X			
			Mise en œuvre du plan de gestion du site du Lac des Plagnes	CCPEVA, Abondance		X	X	X	X
			Labélisation des sites Natura 2000 Cornettes de Bise Mont de Grange	CCPEVA		X	X		
			Valorisation du Pré Curieux	CCPEVA, Evian		X	X		
			Rédaction du plan de gestion de Réserve du delta de la Dranse	ASTERS	X				
			Mise en œuvre du plan de gestion de la Réserve	ASTERS		X	X	X	X
			Mise en œuvre du plan de gestion de la Réserve	ASTERS		X	X	X	X
			Mise en œuvre Parc des Dranses	ASTERS		X	X	X	X
			Notice de gestion Hucel	CCPEVA		X	X	X	X
			Site de Champeillant	CCPEVA, Commune		X	X		
			Site Classé	CCPEVA		X	X	X	X
C. Valorisation des richesses naturelles et amélioration de la sensibilisation									
C1 SENSI	Sensibilisation	C1	Rédaction d'un plan de sensibilisation à l'échelle du territoire Pays d'Evian Vallée d'Abondance	CCPEVA	X				
		C2	mise en œuvre d'actions pédagogiques pour 2019	CCPEVA	X				
D. Animation du contrat ENS									
D1 EXT	Extension	D1.1	Etude "plan biodiversité" sur la Vallée d'Abondance	CCPEVA	X				

		D1.2	Rédaction de l'avenant pour la mise en œuvre des actions sur la vallée d'Abondance	CCPEVA		X			
D2 ANIM	Animation	D2	Synthèse et suivi SIG des données acquises pendant le CTENS et contribution aux carto en ligne départementale	CCPEVA	X	X	X	X	X
			Evaluation et bilan du Contrat de territoire	CCPEVA	X	X	X	X	X
			Concertation auprès des collectivités limitrophes en CTENS, Géopark, Contrat de rivières, Réserve nationale Delta de la Dranse ...	CCPEVA	X	X	X	X	X
			Prise en compte des objectifs du Plan Biodiversité et du CTENS dans les politiques futures de la CCPEVA (Plan Climat, extension PAH....)	CCPEVA	X	X	X	X	X
			Animation du Contrat Territoire ENS	CCPEVA	X	X	X	X	X

2. Tableau financier

Numéro actions Code ENS	N° sous actions	Intitulé actions	Coût total de l'opération € HT	Coût total de l'opération n € TTC	I / F	CD 74		Autres financeurs			MO CCPEVA		MO communes (ou AFP)	
						Taux	Subv.	Nom	Taux	Subv.	Taux	Montant	Taux	Montant
A. Préservation des espèces et des milieux emblématiques du territoire														
A1 - AGRI	A1.1	Mise en place de MAEC sur le territoire du Pays d'Evian	453 870 €	453 870 €	F	0%	0 €	FEADER	75%	340 747 €	25%	113 123 €		
	A1.2.1	Animation MAEC 2015/2020 - suivis	20 000 €	20 000 €	F	0%	0 €	FEADER	100%	20 000 €	0%			
	A1.2.2	Animation MAEC 2021/2026 - diagnostic d'exploitations	20 000 €	20 000 €	F	60%	12 000 €				40%	8 000 €		
	A1.2.3	Animation MAEC 2021/2026 - animations et mise en œuvre des MAEC	AD	AD	F	0%	0 €	FEADER	100%	AD	0%			
	A1.3.1	Etude réouverture de parcelles embroussaillées	15 000 €	15 000 €	F	60% à 80%	12 000 €				20%	3 000 €		
	A1.3.2	Travaux de réouverture de parcelles embroussaillées	AD	AD	I	60% à 80%	avenant				MO : AFP, communes		40%	AD
	A1.4.1	Préservation des pelouses sèches du territoire - Rédaction plan de gestion	10 000 €	10 000 €	F	80%	8 000 €				20%	2 000 €		
	A1.4.2	Travaux sur les pelouses sèches	AD	AD	I	60%	avenant				MO : AFP, communes		40%	AD
	A1.6	Organisation concours prairies fleuries	AD	AD	F	60%	avenant				40%	AD		
	A1.7	Acquisitions de parcelles agricoles	sur demande	sur demande	I	60% à 80%	sur demande				MO : communes		20%	AD
A2 - ALP	A2.1	Rédaction d'une stratégie pastorale associant les financeurs Départementaux	10 000 €	10 000 €	F	80%	8 000 €				20%	2 000 €		

	A2.2	Animation d'une stratégie pastorale associant tous les financeurs	40 000 €	40 000 €	F	poste animation CTENS		Région AURA	60%	24 000 €	40%	16 000 €			
	A2.3	Réaliser un inventaire des chalets d'alpages (architecture, utilisations, améliorations...)	10 000 €	10 000 €	F	AD	AD				100%	10 000 €			
	A2.4	Mise en œuvre des travaux sur les alpages du Pays d'Evian et de la vallée d'Abondance	3 809 000 €	3 809 000 €	I	60 à 80%	2 428 000 €	Region AURA/F EADER	variable	595 000 €			20 à 40%	786 000 €	
	A2.6	Acquisitions de parcelles privés en alpages	sur demande	sur demande	F	80%	sur demande					MO : communes	20%	AD	
A3 - FOR	A3.1	Mise en place d'actions pour permettre la dynamisation de la forêt privée	60 000 €	60 000 €	F	AD (CSMB)					100%	60 000 €			
	A3.2	Prise en compte des enjeux biodiversité dans les PAF de la forêt publique	interne	interne	F	poste animation CTENS									
	A3.3	Mise en place d'actions en cohérence avec les orientations données par le Département - diagnostic et enjeux	AD	AD	F	AD	avenant								
A4 - ZH	A4.1	Schéma de priorisation des zones humides - diagnostic et inventaires complémentaires	12 000 €	12 000 €	F	80%	9 600 €				20%	2 400 €			
	A4.2	Mise en place d'une veille foncière sur les zones humides	17 000 €	17 000 €	F	0%	0 €				100%	17 000 €			
	A4.3	Acquisitions de parcelles en zones humides	sur demande	sur demande	F	80%	sur demande	Agence de l'eau	80%	AD		MO : communes	20%	AD	
	A4.4	Restauration et entretien des zones humides Natura 2000	534 400 €	634 400 €	I	60% à 80%	400 000 €	FEADER/ APIEME/ ETAT (2019)	50% à 100%	88 200 €	2018/ 2019 2020/ 2024		46 200€ 100 000€		
	A4.5	Restauration et entretien des zones humides du plateau de Gavot hors Natura 2000	100 000 €	120 000 €	I	60% à 80%	84 000 €				20% à 40%		36 000 €		

		Diagnostic, restauration et entretien des zones humides de la vallée d'Abondance	100 000 €	120 000 €	I	60% à 80%	84 000 €				20%	36 000 €		
	A4.6	Mise en place de suivis sur les ZH ayant bénéficié de travaux	14 000 €	14 000 €	F	60%	8 400 €	Agence de l'eau	NON		40%	5 600 €		
		Entretien des sentiers thématiques des zones humides	35 000 €	35 000 €	F	0%	0 €				MO : APIEME		100%	35 000 €
	A4.7	Refonte complète des sentiers zones humides	AD	AD	I	80%	avenant						20%	AD
A5 - ESP	A5.1	Mise en place d'une stratégie de suivis sur des espèces cibles	Interne	Interne	I	poste animation CTENS						AD		
	A5.2	Création d'un réseau de mares pour les amphibiens et sonneur à ventre jaune (2 fiches)	21 500 €	21 500 €	F/I	60%	12 900 €				40%	8 600 €		
	A5.3	Protection de gîtes majeurs à Chauves Souris	21 000 €	21 000 €	F	60%	12 600 €				40%	8 400 €		
	A5.4	Améliorer la connaissance de la population de lynx	5 000 €	5 000 €	F	60%	3 000 €				40%	2 000 €		
	A5.5	Protection et suivis des odonates	7 200 €	7 200 €	F	60%	4 320 €				40%	2 880 €		
	A5.6	Restauration de murets de pierres sèches patrimoniaux	15 000 €	15 000 €	F	0%	0 €				100%	15 000 €		
	A5.7	Restauration du réseau bocager du plateau de gavot	8 000 €	8 000 €	F	60%	4 800 €				40%	3 200 €		
	A5.8	Reflexion sur une diminution de l'éclairage public (en lien avec le plan climat)	AD	AD	F	AD								
A6 - BIODIV ORD	A6.1	Accompagner la mise en place de mesures favorables à la biodiversité dans les jardins	plan de sensibilisation	plan de sensibilisation	F	pm								
	A6.2	Un carré pour la biodiversité (2019)	15 000 €	15 000 €	F	jusqu'à 80% pour les 2	11 450 €			MO	ART TERRE		20%	3 550 €

						ans du projet							
	A6.3	Diversité espaces verts communaux	35 000 €	35 000 €	F	60%	21 000 €				40%	14 000 €	
	A6.4	Rédaction et diffusion d'une charte intercommunale sur les espèces floristiques	5 000 €	5 000 €	F	AD	AD				AD	5 000 €	
	A6.5	créations d'ilots de biodiversité avec une flore locale adaptée et une gestion différenciée	3 750 €	3 750 €	F	60%	2 250 €				40%	1 500 €	
A7 - VERGERS	A7	Plan d'actions de sauvegarde des vergers	67 500 €	67 500 €	F	60%	40 500 €				40%	27 000 €	
	A7	Plan d'actions de sauvegarde des vergers (pour mémoire : 27 500€ en 2019, dont 15 800€ du CD74)	123 500 €	148 200 €	I	60%	88 920 €		Privés	30 000 €	40%	29 280 €	
A8 - INV	A7	Mise en œuvre d'une stratégie de lutte contre les espèces invasives	13 500 €	13 500 €	F	60%	8 100 €				40%	5 400 €	
A8 - INV	A8	Mise en œuvre d'une stratégie de lutte contre les espèces invasives	94 250 €	113 100 €	I	60%	67 860 €				40%	45 240 €	
B. Préservation et mise en valeur des sites ENS et sites emblématiques													
B1 -ENS	B1.1	Cohérence dans la gestion des sites ENS et leurs valorisations	interne	interne	F	poste animation CTENS							
	B1.2	Animations et valorisation des sites ENS de la géoroute	pour mémoire		F	pour mémoire							
	B1.3	Plan de gestion de la forêt départementale ENS	NC	NC	F								
	B1.4	Rédaction du plan de gestion du site de Bise	5 000 €	5 000 €	F	80%	4 000 €				20%	1 000 €	
	B1.5	rédaction du plan de gestion Lac des plagnes	50 000 €	50 000 €	F/I	80%	40 000 €				20%	10 000 €	
	B1.6	Mise en œuvre du plan de gestion du site du Lac des Plagnes	AD cf B1.5	AD cf B1.5	I	60 à 80%							

	B1.12	Labelisation des sites Natura 2000 Cornettes de Bise Mont de Grange	50 000 €	50 000 €	F	60%	30 000 €				40%	20 000 €		
B2. nouveaux ENS	B2.1	Valorisation du Pré Curieux	AD	AD	F									
	B2.2.1	Rédaction du plan de gestion de Réserve du delta de la Dranse	27 590 €	27 590 €	F	80%	22 072 €	DREAL	20%	5 518 €				
	B2.2.2	Mise en œuvre du plan de gestion de la Réserve	23 858 €	23 858 €	F	80%	19 086 €	ASTERS	20%	4 772 €				
	B2.2.2	Mise en œuvre du plan de gestion de la Réserve	28 643 €	34 372 €	I	80%	27 497 €	ASTERS	20%	6 874 €				
	B2.3	Mise en œuvre Parc des Dranses	262 625 €	271 369 €	F/I	80%	171 417 €						20%	99 952 €
	B2.4	Notice de gestion Hucel	AD	AD	f	80%								
	B2.5	Site de Champeillant	AD	AD	F									
	B2.6	Site Classé	5 000 €	5 000 €	F	80%	4 000 €				20%	1 000 €		
C. Valorisation des richesses naturelles et amélioration de la sensibilisation														
C1 SENSI	C1	Plan de sensibilisation à l'échelle du territoire Pays d'Evian Vallée d'Abondance	305 000 €	305 000 €	F	80%	244 000 €				20%	61 000 €		
	C2	Pour mémoire : Mise en œuvre d'actions pédagogiques pour 2019	3 000 €	3 000 €	F	80%	2 400 €				20%	600 €		
D. Animation du contrat ENS														
D1 EXT	D1.1	Etude "plan biodiversité" sur la Vallée d'Abondance	98 000 €	98 000 €	F	0	0 €	AFB	75%	77 700 €	25%	20 300 €		
	D1.2	Rédaction de l'avenant pour la mise en œuvre des actions sur la vallée d'Abondance	avenant	avenant	F	AD					AD			
D2	D2	Animation du Contrat Territoire ENS	195 000 €	195 000 €	F	40 à 80%	70 200 €					124 800 €		
TOTAL			6 749 186 €	6 947 209 €			3 966 373 €			1 192 811 €		863 523 €		924 502 €
			100%			57%			17%		12%		13%	

3. Recueil des fiches actions

Les enjeux identifiés pour le contrat de territoire sont :

- la préservation de la biodiversité et du patrimoine naturel,
- la préservation des sites emblématiques,
- le rôle pédagogique des espaces naturels auprès des différents publics.

A partir de ces 3 enjeux, 4 axes et 13 actions stratégiques ont été retenus :

- Préservation des milieux et espèces emblématiques du territoire :
 - Milieux agricoles
 - Milieux d'alpages
 - Milieux forestiers
 - Zones humides
 - Espèces emblématiques
 - Milieux ordinaires
 - Vergers
 - Lutte contre les invasives
- Préservation des sites ENS et emblématiques du territoire
 - Préservation des sites ENS
 - Labélisation de nouveaux sites ENS
- Sensibilisation du public
 - Améliorer la visibilité et la connaissance des richesses du territoire
- Animation du contrat de territoire :
 - Plan Biodiversité de la Vallée d'Abondance
 - Animation du contrat

Ils ont été déclinés en un programme d'actions à mettre en œuvre sur la période 2020/2024.

Le montant prévisionnel du programme d'action s'élève à 6 749 186€, avec comme maîtres d'ouvrages la CCPEVA, la commune d'Abondance, les AFP de Vacheresse, Abondance, Lens, La Chapelle d'Abondance, Châtel, les associations ASTERS, ART TERRE, APIEME. Sur certaines actions, les communes, membres de la CCPEVA pourraient porter des actions (vergers, invasives...)

La contribution prévisionnelle du Département s'élève à 3 966 373€ pour 2020/2024.

Le détail des plans de financement est précisé dans chaque fiche action et un tableau générique est annexé au présent contrat dans le recueil des fiches actions.

Volet A. Préservation des espèces et des milieux emblématiques du territoire

Agriculture

Thématique	A1 - AGRICULTURE	Priorité forte
Mesure	Préserver la biodiversité des milieux agricoles	CODE CTENS A1

Pilotage	
Maitrise d'ouvrage	CCPEVA
Partenaires	Communes

Périmètre	
Toutes les communes de la CCPEVA	

Contexte et diagnostic

Le territoire de la CCPEVA est largement composé de milieux agricoles, la biodiversité liée à ces milieux ouverts est riche et importante. Sur le territoire Plateau de Gavot/ Pays d'Evian, les études du plan biodiversité ont fait apparaître une intensification des pratiques, une simplification du paysage et une perte importante de biodiversité. Près d'une centaine d'exploitations sont encore présentes sur le territoire de la CCPEVA, principalement des exploitations laitières avec transformation fromagère ou vente de lait. 2 coopératives laitières permettent la valorisation de la production de lait.

Les alpages constituent une ressource importante pour les exploitations agricoles (fiche 2/ ALP).

La gestion des effluents agricoles est un enjeu fort, pour lequel la création du méthaniseur TERRAGR'EAU a permis de répondre. Un plan d'épandage précis des effluents, après méthanisation permet de respecter les doses optimales pour la production agricole, tout en garantissant le bon dosage pour la biodiversité.

Certains milieux très spécifiques nécessitent une attention particulière :

- les pelouses sèches, souvent abandonnées par l'agriculture car trop peu rentable, mais abritant une grande diversité d'espèces, spécifiquement liées aux milieux secs.
- Les coteaux, intermédiaires entre les pâturages autour des exploitations et les alpages, ces zones ont tendance à se refermer, avec une incidence sur la biodiversité mais aussi la qualité du paysage.

Concernant la stratégie foncière, la CCPEVA ne se portera pas acquéreuse des parcelles agricoles qui pourraient être vendues, cela restera de l'action des communes selon la volonté locale. La CCPEVA peut, si nécessaire, soutenir l'action des communes via l'intervention par le fonds de concours.

Objectifs

- Maintenir une agriculture viable et dynamique
- Encourager les pratiques favorables à la biodiversité
- Programme de travaux sur les milieux spécifiques
- Valorisation et sensibilisation autour de la biodiversité en milieu agricole.

Descriptif et mise en œuvre

A 1.1 Mise en place de MAEC sur le territoire

A l'issu de la rédaction du plan biodiversité, et lors du lancement du PAEC Chablais, l'ex CCPE a souhaité cofinancer à hauteur de 25% les MAEC correspondant aux enjeux identifiés. Ces mesures ont été contractualisées par les agriculteurs lors des déclarations PAC en 2016 et pour une durée de 5 ans.

Cette action n'est pas financée par le Département.

A 1.2 MAEC

A1.2.1 Animation des MAEC 2015/2021

Afin d'assurer le suivi des exploitations ayant souscrits une MAEC, une animation spécifique sera réalisée en 2019/2020. Tous les agriculteurs seront revus. Cette animation sera prise en charge par les fonds FEADER dans le cadre de l'animation des MAEC.

Cette action n'est pas financée par le Département.

A1.2.2 Animation 2021/2026

Afin de garantir la parfaite adéquation des objectifs du territoire avec les nouvelles règles européennes de contractualisation, une campagne de préparation des nouveaux contrats sera réalisée en 2021. Le financement de cette campagne n'est pas encore déterminé, mais devrait être assuré par le FEADER. La demande vis à vos du Département porte sur le besoin éventuel en diagnostic d'exploitations.

A 1.3 Remise en valeur de parcelles

A 1.3.1 Stratégie d'identification de parcelles à l'abandon pour remise en valeur agricole, notamment des zones de coteaux.

Il s'agit de réaliser un diagnostic cartographique des parcelles agricoles abandonnées, puis d'identifier les causes d'abandon et les moyens à utiliser pour les remettre en valeur. Les zones intermédiaires sont principalement concernées. La diversification agricole de ces zones pourrait favoriser une biodiversité riche. Le travail visé ici porte sur une structuration foncière, l'éventuel remise à plat des locations, et l'estimation des besoins en travaux. Ceux-ci seront chiffrés lors de l'avenant.

A1.3.2 travaux de remise en valeur de parcelles agricoles

A chiffrer pour l'avenant.

A1.4 Préservation des pelouses sèches du territoire

A1.4.1 définition du plan de gestion

Il s'agit de déterminer les besoins d'entretien des pelouses sèches, et leurs gestions par l'agriculture lorsque cela est possible, afin de préserver la richesse de ces pelouses. Le travail d'inventaire a été réalisé par ASTERS à l'échelle du Département. Un plan de gestion est en cours d'élaboration et sera ensuite mis en œuvre.

A1.4.2 Travaux sur les pelouses sèches

A chiffrer pour l'avenant.

A 1.5 Acquisitions de parcelles agricoles

Des acquisitions ponctuelles de surfaces agricoles pourraient intervenir pendant la durée du contrat, elles sont de fait non chiffrables pour le moment, et feront l'objet d'une demande ponctuelle auprès du Département au titre du conservatoire des terres agricoles.

A 1.6 Organisation d'un concours prairies fleuries

Afin de mettre en valeur les parcelles les plus riches en biodiversité, et en faire un temps d'échanges entre agriculteurs autour de la thématique, il est proposé d'organiser un concours prairies fleuries sur les parcelles agricoles proches des sièges d'exploitations.

Indicateurs et suivis

Réalisation d'une campagne d'animation des MAEC

Réalisation de l'étude sur les coteaux

Réalisation de plan de gestion pelouses sèches

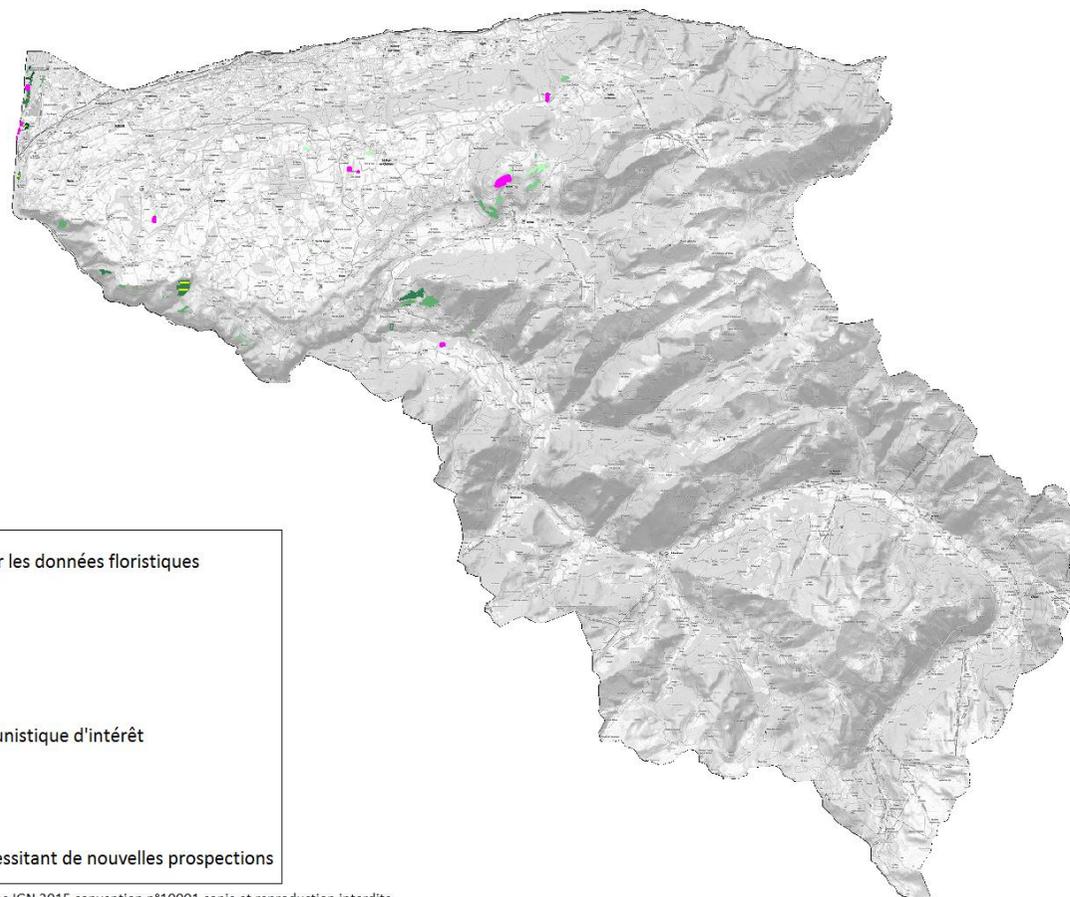
Mise en œuvre de programme de travaux

Organisation d'un concours prairies fleuries

Budget et plan de financement

N° Action	ACTION	Année de réalisation	Maitre d'ouvrage	Montant HT	Montants TTC	F/I	Taux d'aide CD 74	Montant CD 74	Autofinancement CCPEVA	Recettes prévues / autres financeurs
A1.1	Mise en place de MAEC sur le territoire du Pays d'Evian	2015/2021	CCPEVA	453 870€	453 870€	F	-	-	113 123€	FEADER 340 747€
A1.2.1	Animation MAEC 2015/2021 - suivis	2020	CCPEVA	20 000€	20 000€	F	-	-	0 €	FEADER 20 000€
A1.2.2	Animation MAEC 2021/2026 – diagnostic d'exploitation – hors animation FEADER	2021	CCPEVA	20 000€	20 000€	F	60%	12 000€	8 000€	-
A1.3.1	Réouverture de parcelles agricoles dans les zones délaissées- diagnostic des possibilités	2020	CCPEVA	15 000€	15 000€	F	80 %	12 000€	3 000€	-
A1.3.2	Travaux	2021/2024	CCPEVA, communes,	AD	AD	I	60%	avenant	avenant	-
A1.4.1	Préservation des pelouses sèches du territoire - rédaction plan de gestion	2020	CCPEVA /communes	10 000€	10 000€	F	80%	8 000€	2 000€	-
A1.4.2	Travaux	2021/2024	CCPEVA, communes,	AD	AD	I	60%	avenant	avenant	-
1.5	Acquisitions de parcelles agricoles	2020/2024	communes	sur projet - CTA	sur projet - CTA	I	80%	AD	AD	-
1.6	Organisation d'un concours prairies fleuries	2020/2024	AD	AD	AD	F	60%	AD	AD	-
	TOTAL	2020/2024		65 000€	65 000€			32 000€	126 123€	360 747€

CC du Pays d'Evian Vallée d'Abondance



Classe de points pour les données floristiques

- 14 à 16 pts
- 9 à 13 pts
- 6 à 8 pts
- 5 pts
- 4 pts

Nombre d'espèce faunistique d'intérêt

- 4 à 7 espèces
- 2 à 3 espèces
- 1 espèce

□ Pelouse nécessitant de nouvelles prospections

Thématique	A2 - ALPAGES	Priorité forte
Mesure	Préserver des alpages et la biodiversité liée	CODE CTENS A2

Pilotage	
Maitrise d'ouvrage	CCPEVA
Partenaires	Communes
Périmètre	
Toutes les communes de la CCPEVA	
Contexte et diagnostic	
<p>Les alpages de la CCPEVA représentent près de 7 900 hectares, soit 33% des 9 communes ayant des alpages (Vallée d'Abondance, Bernex, Novel, Thollon les Mémises). Cela représente 128 unités pastorales, 42 zones pastorales et 3130 UGB.</p> <p>En 2019, la CCPEVA a renouvelé avec la Région, son plan pastoral territorial pour une durée de 5 ans. Celui-ci permet des travaux en alpages.</p> <p>Une centaine d'alpages possèdent au moins un chalet d'alpage, et une quarantaine permettent encore la traite et la fabrication fromagère en montagne. Ces bâtiments possèdent également une forte valeur patrimoniale sur le territoire CCPEVA labélisé Pays d'Art et d'Histoire et nécessitent une grande attention pour leur maintien et leur restauration</p>	
Objectifs	
<ul style="list-style-type: none"> - Définir un programme d'actions sur 5 ans en faveur des alpages portant sur des travaux et de la mise en valeur en complément du PPT – stratégie pastorale - Garantir la préservation de la biodiversité dans les alpages grâce à l'utilisation de ces surfaces pastorales. Garantir le maintien de ces alpages et bâtiments à vocation agricole. - Améliorer la biodiversité autour des sièges d'exploitations en déchargeant les surfaces au profit des alpages et des zones intermédiaires embroussaillées - Améliorer la connaissance des chalets d'alpages ou situés en alpages 	
Descriptif et mise en œuvre	
<p>A2.1 Rédaction d'une stratégie pastorale en lien avec le travail réalisé pour le PPT La CCPEVA a renouvelé son PPT en 2018. Les enquêtes auprès des agriculteurs ont permis d'identifier les besoins sur les alpages. Il s'agira ici de transcrire ces besoins dans une stratégie pastorale permettant au Département d'avoir une vision d'ensemble pour les 5 prochaines années des besoins sur le territoire. Il est proposé de créer un COFIL commun entre PPT et CTENS volet pastoral afin d'avoir une bonne vision d'ensemble du territoire.</p> <p>A 2.1.2 Mise en œuvre de la stratégie pastorale Le montant des travaux a été défini dans la stratégie pastorale qui sera annexé au document.</p> <p>A 2.1.3 Animation de la politique pastorale CCPEVA Il est proposé de créer un COFIL commun entre PPT et CTENS volet pastoral afin d'avoir une bonne vision d'ensemble du territoire. La CCPEVA animera les 2 démarches, et mutualisera les financements de poste d'animation entre la Région et le poste de référent biodiversité.</p> <p>A 2.2 Réaliser un inventaire des chalets d'alpages</p>	

Il s'agit ici de croiser les objectifs de maintien du patrimoine et de leur vocation pastorale. Il s'agira de réaliser un inventaire des chalets d'alpages, ceux toujours en activités ou ceux ayant changé de destination, pour identifier les besoins de restauration, protection de ce patrimoine. Un volet architectural avec le PAH et le CAUE est prévue afin de caractériser les techniques de construction de ces chalets d'alpages. Ce travail devrait aboutir à un document de synthèse reprenant les priorités en terme de maintien des bâtiments pastoraux ou à haute valeur architectural, afin d'avoir un degré d'intervention et des financements en adéquation avec les enjeux. Le recours à un architecte spécialisé peut être envisagé.

A 2.3 Acquisitions de parcelles d'alpages

Des acquisitions ponctuelles de surfaces d'alpages pourraient intervenir pendant la durée du contrat, elles sont de fait non chiffrables pour le moment, et feront l'objet d'une demande ponctuelle auprès du Département au titre du conservatoire des terres agricoles.

Afin de garantir la vocation agricole des surfaces d'alpages, en cas de vente, les communes peuvent se porter acquéreuses. La CCPEVA n'a pas pour vocation à acheter ces surfaces, mais peut soutenir l'action des communes par le biais du fond de concours, si cela est jugé nécessaire.

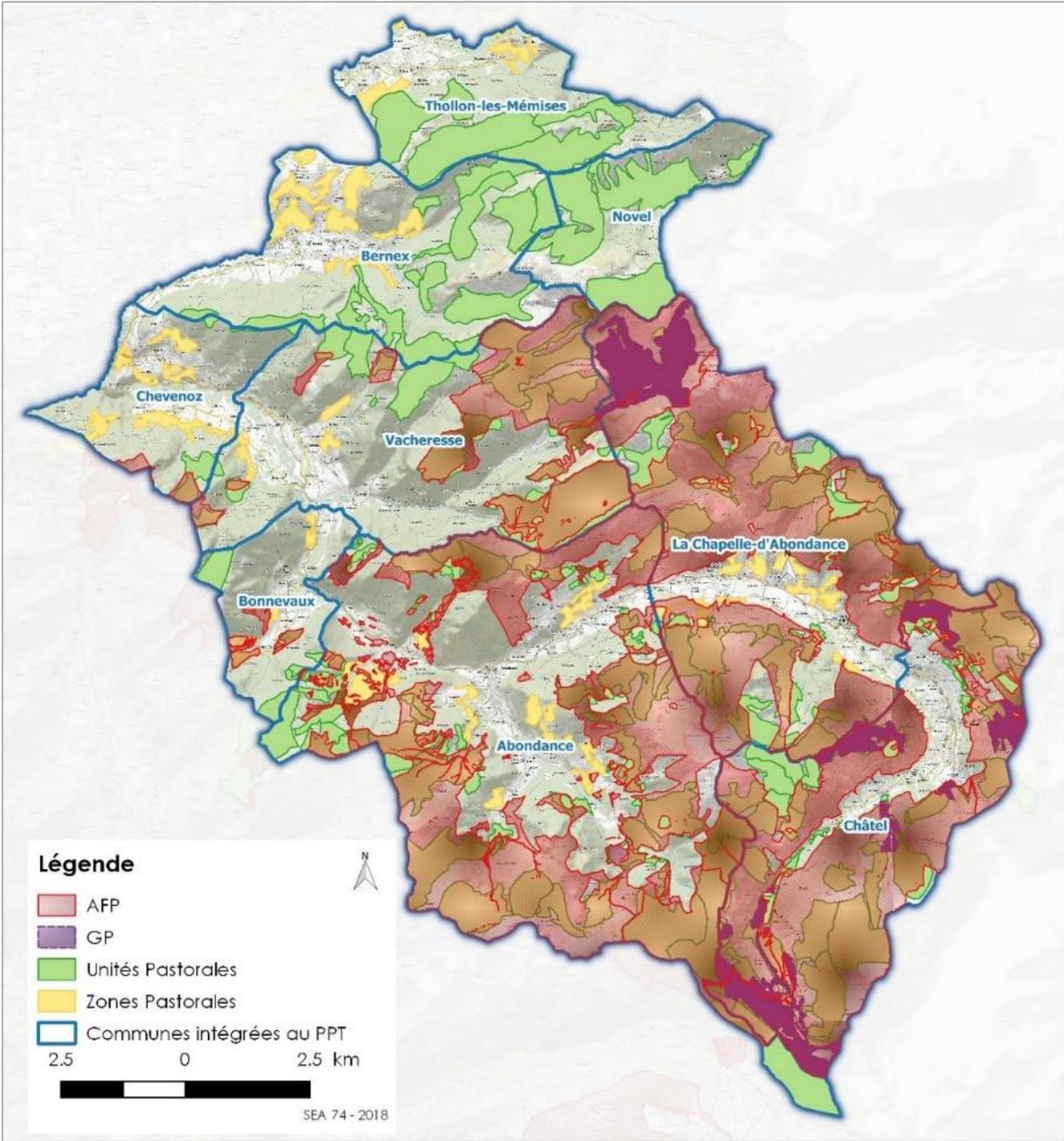
Indicateurs de suivis

Réalisation de la stratégie pastorale
Bilan des travaux réalisés sur la période

Budget et plan de financement

N° Action	ACTION	Année de réalisation	Maitre d'ouvrage	Montants HT	Montants TTC	F/I	Taux d'aide CD 74	Montants CD 74	Autofinancement MO	FEADER/Région AURA
A2.1.1	Rédaction d'une stratégie pastorale	2019	CCPEVA	10 000€	10 000€	F	80%	8 000€	2 000€	-
A2.1.2	Mise en œuvre des travaux sur les alpages du Pays d'Evian et de la Vallée d'Abondance	2020/2024	Communes, AFP		3 000 000€	I	60 à 80%	2 428 000€	572 000€	-
A2.1.2	Mise en œuvre des travaux sur les alpages du Pays d'Evian et de la Vallée d'Abondance	2020/2024	Communes, AFP		809 000€	I	60 à 80%	-	214 000€	595 000€
A2.1.3	Animation d'une stratégie pastorale associant les financeurs Régionaux, Départementaux et autres	2020/2024	CCPEVA	40 000€	40 000€	F	Inclut dans le poste animation CTENS		24 000€	16 000€
A2.2	Réaliser un inventaire des chalets d'alpages (architecture, utilisations, améliorations...)	2020	CCPEVA	10 000€	10 000€	F	AD	AD	10 000€	Pas d'aides de l'UDAP
A2.3	Acquisitions de parcelles privées en alpages	2020/2024	Communes	sur projet	sur projet	I	80%	AD		
	TOTAL	2020/2024		3 869 000€	3 869 000€			2 436 000€	822 000€	611 000€

cartographie des unités pastorales



Forêt

Thématique	A3. FORETS	Priorité moyenne
Mesure	Préserver la biodiversité des milieux forestiers	A3

Pilotage	
Maitrise d'ouvrage	CCPEVA
Partenaires	Communes
Périmètre	
Toutes les communes de la CCPEVA	
Contexte et diagnostic	
<p>Dans le cadre du plan biodiversité Pays d'Evian un inventaire détaillé des milieux forestiers sur et hors de l'impluvium a été réalisé (2012 – annexe).</p> <p>Les conclusions de ces rapports portent essentiellement sur des mesures de gestion forestière. Le morcellement de la forêt privée (notamment sur le plateau de Gavot) ne permet pas aujourd'hui une bonne gestion des peuplements forestiers. Les préconisations du plan biodiversité portaient sur la mise en place de mode de gestion adaptée, d'îlots de senescence et de diversité du milieu.</p> <p>Le département travaille actuellement sur une politique forestière (en cours de rédaction).</p>	
Objectifs	
<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place des outils adaptés dans la forêt privée (structuration, plan de gestion...) - Prendre en compte les enjeux de biodiversité connu dans les PAF - Mettre en place les actions de la politique forestière départementale 	
Descriptif et mise en œuvre	
<p>A3.1 Mettre en place des outils adaptés dans la forêt privée (structuration, plan de gestion...) Accompagner les projets de structuration forestière de la forêt privée ou tout autre outil permettant la mise en œuvre de mesures de gestion dans la forêt privée. (maitrise d'ouvrage à définir au gré des demandes – communes, CCPEVA, autres)</p> <p>A3.2 Prendre en compte les enjeux de biodiversité connu dans les PAF Travailler en lien avec le gestionnaire de la forêt publique lors de l'élaboration des plans d'aménagement forestier et transmettre les éléments d'inventaires de la biodiversité connus.</p> <p>A3.3 Mettre en place les actions de la politique forestière départementale Dès connaissance de la politique départementale, notamment sur la mise en place d'indicateurs de suivis de la biodiversité. Il s'agira d'identifier les zones de biodiversité den forêts. Le Département transmettra la cartographie réalisée des forêts anciennes, il conviendra de dresser une cartographie des enjeux selon la méthodologie fournie par le Département (A3.3.1), permettant ensuite de chiffrer les travaux ou actions nécessaires (A3.3.2)</p>	
Indicateurs et suivis	
<p>Réalisation d'action Nombre de réunion avec les gestionnaires de forêts publiques</p>	

Budget et plan de financement

N° Action	ACTION	Année de réalisation	Maitre d'ouvrage	Montant HT	Montants TTC	F/I	Taux d'aide CD 74	Montant CD 74	Autofinancement CCPEVA	Recettes prévues / autres financeurs
A3.1	Mettre en place des outils adaptés dans la forêt privée	2020/2024	AD	60 000€	60 000€	F	CSMB (AD)	–	–	–
A3.2	Prendre en compte les enjeux de biodiversité connu dans les PAF	2020/2024	CCPEVA	interne	interne	F	–	–	–	–
A3.3	Mettre en place les actions de la politique forestière départementale	2020/2024	CCPEVA	AD	AD	F	AD	–	–	–
	TOTAL	2020/2024		60 000€	60 000€					

Zones humides

Thématique	A4. Zones Humides	Priorité forte
Mesure	Préserver les zones humides du territoire	CODE CTENS A4

Pilotage	
Maitrise d'ouvrage	CCPEVA
Partenaires	Communes
Périmètre	
Toutes les communes de la CCPEVA	
Contexte et diagnostic	
<p>Les zones humides représentent près de 800 ha sur le territoire de la CCPEVA répartis en 382 zones humides. On peut différencier une partie des zones humides du plateau de Gavot qui bénéficient de mesures de protection et de restauration depuis plusieurs années et l'ensemble des autres zones humides du territoire.</p> <p>Les zones humides du plateau de Gavot bénéficient de différents labels et mesures de protection : sites Natura 2000 (38 zones humides / 145Ha), Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB), site RAMSAR. Grâce à ces différentes reconnaissances, elles bénéficient de programme de travaux et restauration, qu'il convient de pérenniser et garantir.</p> <p>De même, certaines zones humides sont inscrites dans le programme d'action du contrat de rivières Dranse Est Lémanique, et bénéficieront d'ici à 2023 de travaux et restauration ; 5 zones humides ont été identifiées au contrat de rivière comme devant bénéficier de travaux de restauration. Certaines nécessitent un travail de maitrise foncière avant la mise en œuvre de travaux. Ces travaux seront gérés par le SIAC en collaboration avec la CCPEVA. Ils sont indiqués en priorité 2, et prévus un montant de 22 400€. A noter, parmi ces 5 zones humides on retrouve les Grandes Mouilles à Châtel, ou le travail est déjà engagé par la commune pour un plan de gestion et des mesures d'actions concrètes et les zones humides du Lac des Plagnes, site ENS, sur lequel la CCPEVA lance le plan de gestion en 2019.</p> <p>Concernant toutes les autres zones humides du territoire, il convenait de réaliser un schéma de priorisation, permettant de déterminer l'intervention qu'il convient d'assurer sur ces zones humides pour garantir notamment les fonctions de préservation de la biodiversité (via les ENS), les fonctions hydrauliques (via la GEMAPI). Ce travail de priorisation a été engagé en Juillet 2019 par la CCPEVA (voir note jointe et carte des résultats). Cette priorisation devra aboutir à la réalisation de notice de gestion, réalisées en interne par la CCPEVA. Cependant, un besoin d'inventaire dans certains cas (absence de données, espèce patrimoniales bénéficiant d'un plan national...), le recours à un intervenant spécialisé pourra être nécessaire.</p> <p>Aucun inventaire spécifique n'a été réalisé sur les autres zones, hormis l'inventaire des zones humides réalisé par ASTERS pour la DDT74. Il n'est pas prévu dans un premier temps de relancer un nouvel inventaire complet des zones humides.</p> <p><u>Etat des lieux des financements mobilisables :</u></p> <p>Les financements Agence de l'Eau étant soumis à divers appels à projets annuels, ils ne pourront être indiqués comme financeurs de manière définitive, ils seront néanmoins sollicités chaque fois que possible.</p> <p>Les financements Natura 2000 ne prennent plus en compte depuis 2015 les suivis et inventaires avant ou après travaux. Aussi, ceux-ci sont proposés dans cette fiche action.</p>	

Les contrats Natura 2000 n'étant à ce jour pas ouverts en Région Auvergne Rhône Alpes, l'Etat prend le relais pour permettre quelques contrats. Cela ne couvrent à ce jour pas l'ensemble des demandes réalisées.

Le soutien de l'APIEME, sur les zones humides Natura 2000 du Gavot, résultent de convention pour une durée de 2 ans, dont le montant est basé sur les besoins du DOCOB. Pour 2018/2019, l'APIEME et la CCPEVA ont prévus le financement de 50 000€ de travaux, répartis à 50/50 entre les partenaires.

Les sentiers d'interprétation des zones humides sont vieillissants et parfois mal adaptés, il faudra prévoir la refonte d'ici à 2025. L'APIEME assure entièrement l'entretien courant annuel pour un montant de 7 000€ par an. Le montant total de la refonte est estimé à 230 000€ environ (pieu, poutre, platelage sur l'ensemble du sentier, garantissant le non piétinement de la zone)

Le site du Maravant est également reconnu « Géosite du Chablais » et à ce titre reconnu comme un site ENS.

Besoins à venir/ propriétés privées :

La CCPEVA a engagé dans le cadre de l'animation Natura 2000, un travail de maîtrise foncière, afin de garantir par convention, la mise en œuvre de travaux pour une durée de 6 ans. Ces surfaces privées, sous convention depuis peu, ne sont pas prévues dans les contrats Natura 2000 en attente d'instruction, et ne pourront être prises en charge. Dans le cadre de la convention APIEME/CCPEVA, il avait donc été prévu que ces fonds puissent être utilisés sur les surfaces privées sous convention. Cependant, les montants actuels disponibles sur les surfaces publics ne permettent pas d'actions supplémentaires pour 2019/2020 sur le privé. Afin de conforter cette maîtrise foncière, il est urgent de pouvoir déclencher des travaux sur les zones nouvellement conventionnées, afin que la dynamique de signature se pérennise.

Tableau récapitulatif des financements actuels :

Financiers	Montants de subventions	Autofinancement restant CCPEVA
Contrats Natura 2000 – Europe/Etat – parcelles publiques uniquement	42 000€ attribués sur les 174 764€ de demandes déposées.	0€
Convention APIEME/CCPEVA 2018/2019	25 000€	25 000€
2016/2017	25 000€	25 000€
Parcelles publiques/privées		
Agence de l'Eau 2019	21 200€	21 200€

Objectifs

- Mettre en place une stratégie de priorisation sur les zones humides de l'ensemble du territoire (réalisé en interne en 2019)
- Mettre en place des outils fonciers permettant de garantir la préservation de ces zones
- Mettre en place un programme de restauration et d'entretien en prenant en compte les enjeux et financements Natura 2000, ENS, Contrat de rivière, Gemapi et autres...
- Mettre en place des suivis suite aux travaux
- Valoriser ces zones auprès du grand public

Descriptif et mise en œuvre

A4.1 Mettre en place une stratégie de priorisation sur les zones humides de l'ensemble du territoire

Déterminer une grille d'analyse permettant de prioriser les interventions de la CCPEVA sur les différentes zones humides du territoire – réalisé en interne.

Déterminer un programme de travaux sur les zones humides prioritaires retenues – en cours

Rédaction de notices de gestion simplifiées – en interne

Besoins complémentaires d'inventaires et données spécifiques pour rédiger les notices de gestions (12 000€)

Annexe 1 : note méthodologique de priorisation des ZH

A4.2 et A4.3 Mettre en place des outils fonciers permettant de garantir la préservation de ces zones

Travailler avec le département sur une zone de préemption ENS, et avec la SAFER pour mettre en place un outil de veille foncière sur les ventes de parcelles en zones humides.

Mettre en place des conventions d'usage permettant l'intervention sur les parcelles privées – en cours, réalisé en interne.

Soutenir l'action des communes lors des acquisitions de parcelles situées en zones humides, ces surfaces sont difficilement quantifiables à ce jour, et dépendront de l'animation foncière réalisées par la CCPEVA – le montant ne peut être déterminé à l'avance, plusieurs demandes en attente (5). Ce sont bien les communes qui feront l'acquisition des surfaces en vente.

A4.4 et A4.5 Mettre en place un programme de restauration et d'entretien en prenant en compte les enjeux et financements Natura 2000, ENS, Contrat de rivière, Gemapi et autres...

Les travaux visés dans ces fiches actions portent sur l'arrachage et la lutte contre les espèces invasives (Solidage principalement), l'arrachage de jeunes ligneux et la fauche ou broyage, afin de garantir les rôles des zones humides et éviter leurs comblements et fermeture.

Mettre en œuvre les travaux prévus au DOCOB Natura 2000 du Gavot, sur les parcelles communales et privées, solliciter les financements Natura 2000 via les contrats dès que possible. Solliciter les autres financeurs potentiels en cas de défaut des financements Natura 2000.

Mettre en œuvre un programme de travaux sur les zones humides prioritaires, ne bénéficiant pas à ce jour de programme. Travailler à la labélisation ENS de ces zones humides. Solliciter les financeurs : Agence de l'Eau, Département, GEMAPI, ou tout autres financeurs potentiels.

Annexe 2: tableau DOCOB synthétique, résumé des besoins sur les zones humides du Gavot

Les études et programmes de restauration hydrauliques purs ne sont pas chiffrés ou pris en compte dans cette fiche action. Ces projets sont éligibles aux financements Agence de l'Eau. Un projet d'étude hydraulique sur 2 zones humides sera lancé en 2019. (Verossier, Plaine Rebet)

A4.6 Mettre en place des suivis suite aux travaux

Réaliser une campagne d'inventaire avant ou après travaux afin de s'assurer de la préservation de la biodiversité sur ces zones ; des campagnes de suivis spécifiques sur certaines espèces cibles sont prévues dans les fiches 5. Suivis espèces.

A4.7 Valoriser ces zones auprès du grand public

Entretenir les sentiers d'interprétation des zones humides (Maravant, Beunaz, Verossier Haut) : Financement APIEME 100% - montant de 7 000€/an.

Prévoir et anticiper la refonte complète des sentiers d'interprétation vieillissant sur la période du contrat, et améliorer l'accessibilité PMR. – montant à déterminer, pouvant être phasé en fonction du montant.

Indicateurs de suivis

- Réalisation de la stratégie de priorisation
- Surface de zones humides restaurées et nombres de zones humides traitées
- Nombre de conventions ou acquisitions réalisées
- Nombre de suivis réalisés

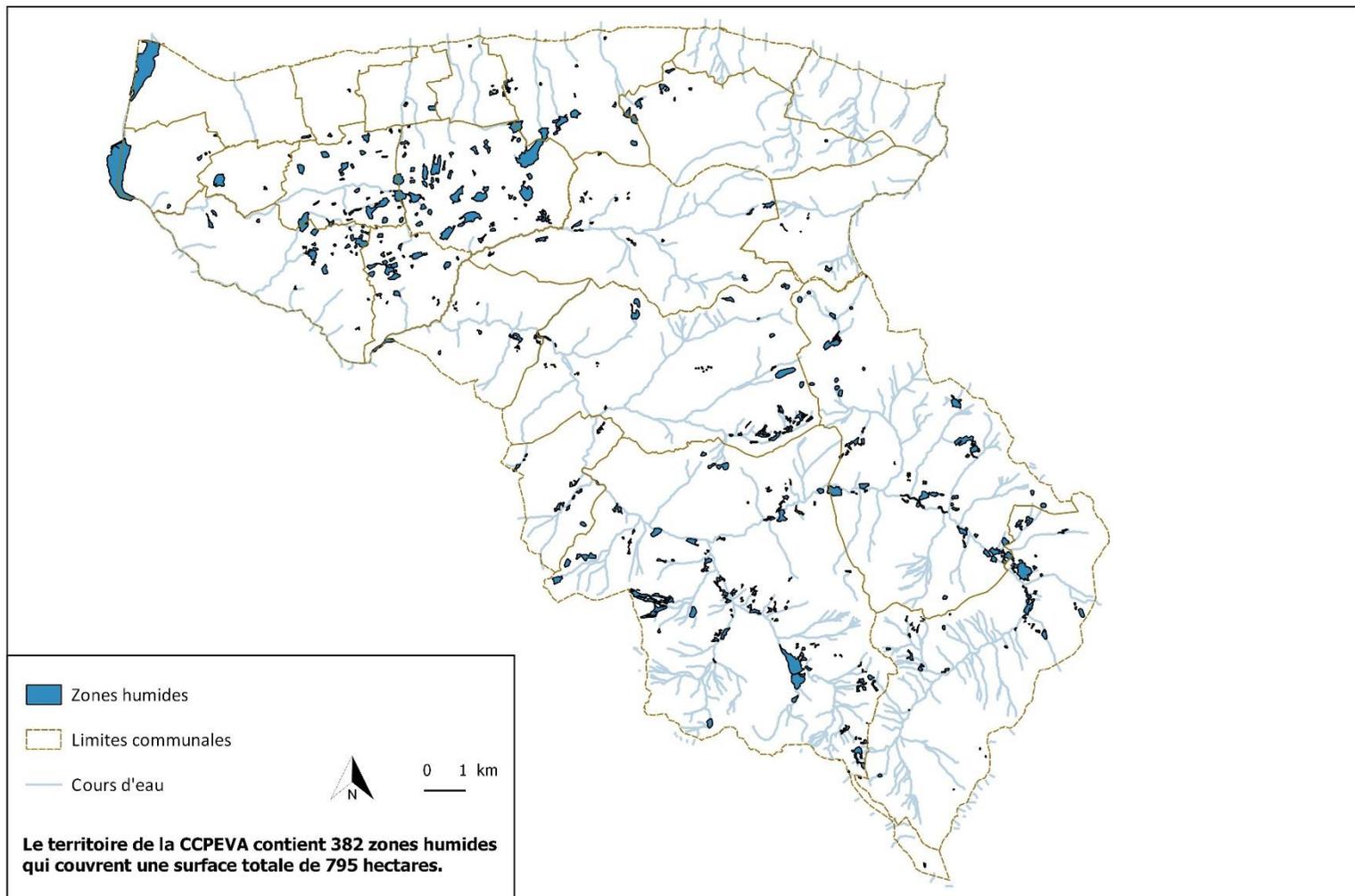
Budget et plan de financement

Pour mémoire travaux prévus au contrat de rivière:

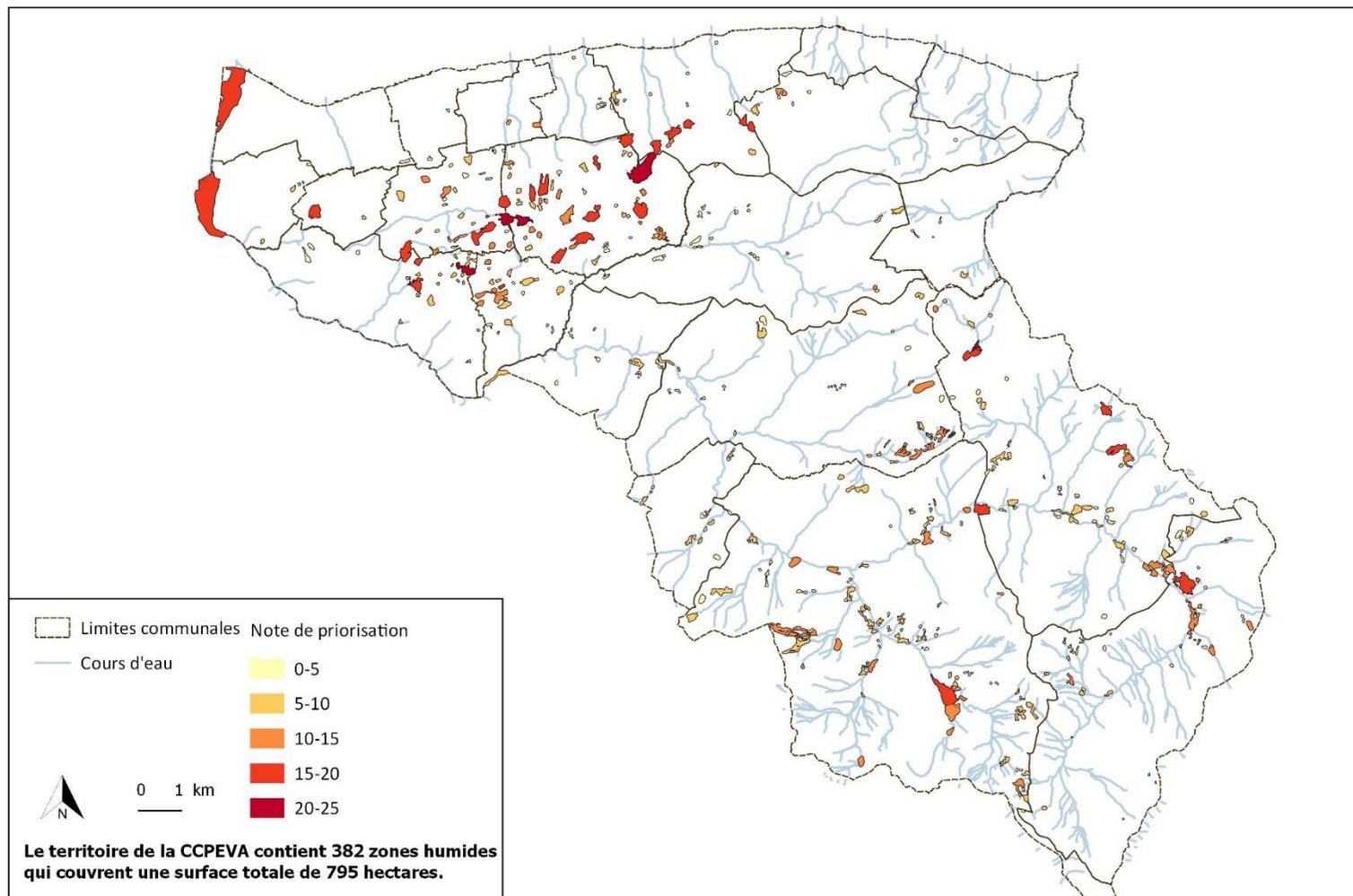
<i>Travaux entretien prévus dans le cadre du Contrat de Rivière (Vallée d'Abondance) : MO potentiel : structure GEMAPI, financement CR : Agence de l'eau et Département.</i>	22 400 €
<i>Complément d'inventaire dans le cadre du contrat de rivière en concertation avec ASTERS à réaliser par la structure GEMAPI, financement : agence de l'eau et Département</i>	40 000 €

N° Action	ACTION	Année de réalisation	Maitre d'ouvrage	Montants HT	Montants TTC	F/I	Taux d'aide CD 74	Montants CD 74	Autofinancement MO	Recettes prévues / autres financeurs
A4.1	Schéma de priorisation des zones humides du territoire	2019/2020	CCPEVA	12 000€	12 000€	F	80%	9 600€	2 400€	
A4.2	Gestion foncière des zones humides	2020/2024	CCPEVA	17 000€	17 000€	F	-	-	17 000€	
A4.3	Acquisition de parcelles privées en zones humides	2019/2024	communes	AD	AD	F	80%	AD	20%	
A4.4	Restauration des zones humides Natura 2000 du Gavot	2019/2024	CCPEVA	Montant travaux Département 400 000€ <i>Montant engagé : 2018/2019 : 134 400€</i>	Montant travaux Département 500 000€ <i>Montant Total : 2018/2019 : 134 400€</i>	I	80%	400 000€	100 000€ sur les financements du Département <i>46 200€ sur les 134 400€ TTC engagés en 2019</i>	25 000€ - APIEME (50% - 2018/2019) 21 200€ Agence de l'eau (50% - 2019) 42 000€ Contrats Natura 2000 (100% - 2019)
A4.5	<i>Restauration des zones humides hors Natura 2000</i>	2020/2024	CCPEVA	200 000€	240 000€	I	80%	160 000€	80 000€	APIEME ? (Gavot hors Natura 2000) Contrat de Rivière ? (Agence de l'eau)
A4.6	Suivis et inventaires	2020/2024	CCPEVA	14 000€	14 000€	F	60%	8 400€	5 600€	Agence de l'eau – à ce jour NON
A4.7.1	Entretien des sentiers d'interprétation	2020/2021	CCPEVA /APIEME	35 000€	35 000€	F	-	-	0€	APIEME : 35 000€ (7 000€/an)
A4.7.2	Refonte des sentiers d'interprétation des zones humides	2021/2024	CCPEVA /APIEME	<i>Estimé à 230 000€</i>	<i>Estimé à 230 000€</i>	I	Jusqu' à 80%	avenant	AD	AD
	TOTAL	2019/2024		812 400€	952 400€			<i>578 000€</i>	<i>251 200€</i>	<i>123 200€</i>

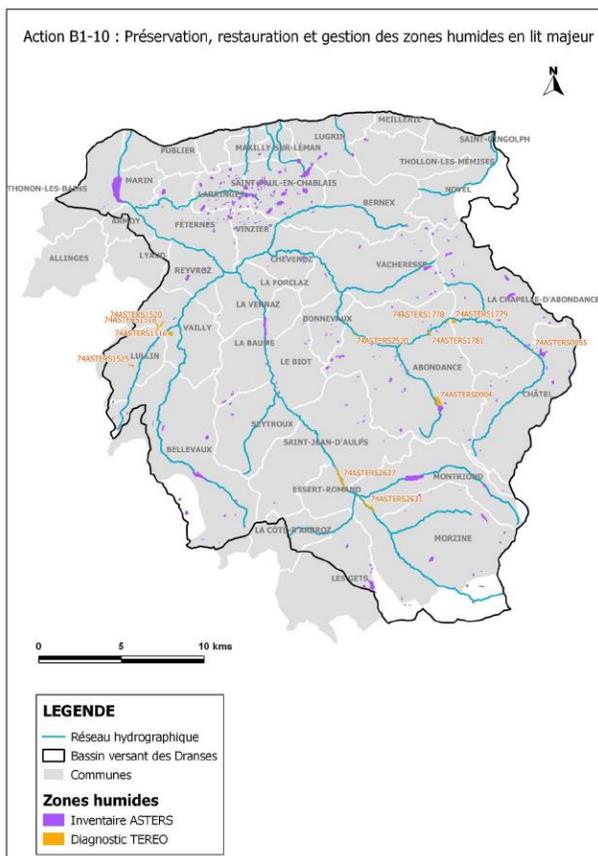
Zones humides du territoire de la CCPEVA



Priorisation des zones humides du territoire de la CCPEVA



Cartographie des zones humides prévues au contrat de rivières



Identifiant (numéro SDAGE)	Commune	Orientations d'actions ou de gestion
74ASTERS0055	Châtel	Conservser la gestion actuelle favorable aux habitats et plantes remarquables Prévoir une acquisition foncière pour éviter l'extension de l'urbanisation dans la zone humide
74ASTERS1779	La Chapelle d'Abondance	Faucher la phragmitaie pour rouvrir le milieu Eradiquer les espèces invasives (Renouée du Japon)
74ASTERS1778	Abondance	Faucher la phragmitaie pour rouvrir le milieu
74ASTERS1781	Abondance	Faucher la phragmitaie pour rouvrir et rajeunir le milieu
74ASTERS2520	Abondance	Réduire les coupes de bois trop importantes
74ASTERS0004	Abondance	Contrôler le développement des saules Valoriser la pédagogie autour de la zone humide et organiser sa fréquentation
74ASTERS2631	Morzine Montriond	Envisager une recolonisation par les essences alluviales au moins à proximité du cours d'eau car présence de nombreuses plantations de résineux Eradiquer les espèces invasives (1 pied de Renouée du Japon)
74ASTERS2637	Essert-Romand Saint-Jean-d'Aulps	Réfléchir à une stratégie d'action sur les espèces invasives car problématique forte (nombreux massifs de Renouée du Japon) Réduire les coupes forestières
74ASTERS1525	Lullin	Contrôler l'éventuel envahissement par le buddleia (1 pied de Buddleia en bordure de zone humide)
74ASTERS1516	Vailly	Réduire la pression pastorale, combler les drains Eradiquer par arrachage des espèces invasives (1 massif de solidage géant)
74ASTERS1518	Lullin Vailly	Réduire la pression pastorale : réduire la charge en bétail, colmater les drains et enlever les buses Effectuer des analyses pédologiques entre la limite Ouest et la route
74ASTERS1520	Vailly	Réduire la pression de pâturage Possibilité de rendre permanente une mare temporaire

Identifiant (numéro SDAGE)	Commune	Orientations d'actions ou gestion	Maître d'ouvrage	Période	Prix € HT	Commentaires
74ASTERS0055	Châtel	Conservation gestion actuelle Acquisition foncière			- -	Concertation menée par le SIAC Animation foncière à réaliser par SIAC
74ASTERS1779	La Chapelle d'Abondance	Faucher phragmitaie Eradication espèces invasives - Renouée			11 000,00 € 7 000,00 €	
74ASTERS1778	Abondance	Faucher phragmitaie			8 000,00 €	
74ASTERS1781	Abondance	Faucher phragmitaie			7 000,00 €	
74ASTERS2520	Abondance	Gestion sylvicole			-	Concertation menée par le SIAC
74ASTERS0004	Abondance	Controler développement saule Valorisation pédagogique et organisation de la fréquentation			400,00 € -	Un passage tous les 2 ans Concertation menée par le SIAC avec les associations de protection de la nature
		Recolonisation par essences alluviales			-	Concertation menée par le SIAC avec les propriétaires

Préservation des espèces

Thématique	5. ESPECES	Priorité
Mesure	Préserver les espèces cibles du territoire	Code ENS A5
Pilotage		
Maitrise d'ouvrage	CCPEVA	
Partenaires	Communes	
Périmètre		
Toutes les communes de la CCPEVA		
Contexte et diagnostic		
<p>Le Plan Biodiversité Pays d'Evian a mis en avant la nécessité d'actions en faveur de certaines espèces cibles, soit de par leur intérêt pour le territoire, soit de par leur statut rare à l'échelle du Département, de la France ou de l'Europe.</p> <p>Les espèces cibles retenues à ce jour sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> Amphibiens et sonneurs à ventre jaune Chiroptères Lynx boréal Odonates Abeilles – pollinisateurs <p>D'autres actions sont bénéfiques à plusieurs espèces sont également prévues dans cette fiches actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> Restauration de murets en pierres sèches Restauration du réseau bocager du Gavot Suivis des espèces cibles Réflexion sur l'éclairage public <p>5.1/ Mise en place d'une stratégie des espèces cibles</p> <p>Programmer des inventaires et suivis complémentaires sur les espèces cibles non détaillées ci-après en fonction des enjeux du plan biodiversité du pays d'Evian et de l'Atlas de la biodiversité de la vallée d'Abondance.</p> <p>5.2/ Amphibiens</p> <p>A l'issu de l'étude du plan biodiversité, il apparait que le plateau présente un déficit en site de reproduction pour les amphibiens. Le maintien de sites majeurs de reproduction mais aussi de sites secondaires (refuges et étapes migratoires constituant un réseau) est indispensable au bon état de conservation à l'échelle du territoire. L'objectif n'est pas de créer des mares partout mais de constituer un réseau de mares connectées par des corridors de déplacements (ruisseaux, boisements, haies, fossés, etc.) permettant des échanges intra et interspécifiques entre toutes les espèces d'amphibiens présentes.</p> <p><u>Sonneurs à ventre jaune</u></p> <p>Aucune population de Sonneur à ventre jaune n'a pu être trouvée au cœur du plateau de Gavot, en dépit d'une attention particulière portée à tous milieux potentiellement favorables. En 2012, trois stations ont également été mises en évidence en limite du plateau, sur les coteaux surplombant la Dranse à la hauteur de Vinzier (lieu-dit chez Mérrou) et Féternes (lieu-dit chez Truffaz). Là encore, les effectifs sont restreints (entre 1 et 3 individus). Les prospections complémentaires sur les coteaux de la Dranse sont restées vaines. Des prospections ont été menées aux abords de la Dranse, à l'amont de la Réserve naturelle nationale du Delta de la Dranse où l'espèce est connue. En 2011 et 2012, le Sonneur à ventre jaune a ainsi été observé à trois reprises en contrebas de Marin. Le nombre d'individus observés simultanément demeure réduit (3 individus au maximum), témoignant d'une population relativement limitée.</p>		

Au vu des résultats de prospection, le Sonneur à ventre jaune semble aujourd'hui cantonné aux marges du périmètre d'étude. En l'absence d'une intervention rapide l'espèce est amenée à disparaître rapidement des stations de Vinzier et Féternes.

5.3/ Chiroptères

A l'issu du diagnostic du Plan Biodiversité, **16 espèces ont pu être recensées sur le Pays d'Evian**. Un inventaire Chauves-souris a également été réalisé en 2011 sur les sites Natura 2000 du Mont de Grange et des Cornettes de Bise en Vallée d'Abondance, faisant état de 21 espèces.

Cinq d'entre elles sont particulièrement sensibles : Barbastelle, Murin à oreilles échancrées mais aussi les Sérotines (Nilsson, bicolore, et commune) qui sont considérées comme menacées.

Certains sites ont également pu être inventoriés :

- L'église de Vinzier abrite notamment le seul gîte connu en Rhone Alpes de Serotine bicolore. Sa préservation est donc prioritaire.
- L'église de Bernex abrite une colonie de Murins,
- Un pont à Lugrin abrite une colonie de Murins de Daubeton, qui semble diminuée.

(voir détail dans le plan biodiversité, p 22/25)

5.4/ Lynx Boréal

Depuis 7 ans la 2CVA puis la CCPEVA travaille à améliorer la connaissance du lynx sur le territoire, dans le cadre de Natura 2000 et en partenariat avec l'ONCFS SD 74 et le réseau lynx.

Des photos, prises par pièges photographiques, atteste de la présence d'au moins un individu (sexe non déterminé) sur la vallée d'Abondance. Le cadavre d'une jeune femelle retrouvée en 2013 à Meillerie, ainsi que le tout récent sauvetage d'un jeune lynx de 4 mois à Lugrin en octobre 2018, tend à prouver qu'il y a (avait) une femelle en âge de reproduction présente sur le territoire bord de lac/plateau.

Espèce protégée et sensible, on estime la population de lynx à environ 100 à 150 individus en France, et 10 à 15 en Haute Savoie.

5.5/ Odonates

Suite au Plan Biodiversité, et de la continuité des études sur le territoire grâce à différents financements, il est mis en avant la nécessité de suivre l'**Agrion de Mercure** sur un site du pays de Gavot et la **Cordulie Artique** sur 3 sites du Pays de Gavot. D'autres espèces rencontrées, notamment dans le cadre de l'Atlas de la Biodiversité, nécessiteront peut être des suivis, à définir en 5.1.

Il est d'ores et déjà également prévu un programme de travaux de remise en état des sites les hébergeant (zones humides Natura 2000 du Pays de Gavot, voir action 4.4 et 4.5.

5.6 Restauration des murets en pierres sèches

A l'issu du plan biodiversité, il a semblé important de réhabiliter les murets en pierres sèches identifiés sur le territoire. ils hébergent de la faune de toute taille : insectes, hérissons, chauves-souris, reptiles, et une flore spécifique y est associée. Les communes identifieront les secteurs prioritaires avec la CCPEVA, un ou plusieurs petits chantiers seront réalisés sur les 5 ans.

5.7 Restauration du réseau bocager du Gavot

Une étude permettra de déterminer la possibilité de restauration ou d'entretien des haies existantes. Le potentiel de plantation sera étudié dans une action permettant de regrouper les agriculteurs, les propriétaires et les communes.

Le paysage traditionnel du plateau de Gavot montre encore les vestiges d'une longue histoire bocagère où la prédominance de haies vives a de multiples intérêts (clotures naturelles, abris et ressources alimentaires pour les troupeaux, production de bois de chauffage et de fruits) et de nombreux avantages écologiques pour la faune

sauvage (abris, alimentation et déplacement). Ce réseau a petit à petit été abandonné, et l'étude du plan biodiversité montre désormais un déficit en haies.

Objectifs

- Préserver les espèces cibles du territoire
- Préserver les sites abritant les espèces cibles
- Améliorer l'état de conservation des populations

Descriptif et mise en œuvre

5.1 Réaliser une stratégie des suivis à réaliser

En interne, compilant toutes les données et celles à venir, proposer un programme de suivis pluriannuelles des espèces cibles quand le suivi est non encore défini.

Mettre en œuvre ces suivis – montant à déterminer dans l'avenant.

5.2 Les actions envisagées Amphibiens et sonneurs

Il est envisagé la réalisation de 8 mares sur le territoire, après avoir identifié les secteurs propices en fonction de l'étude du plan biodiversité et à dire d'experts lors de réunions de concertation, notamment avec les gestionnaires forestiers. Pour garantir l'entretien, il peut être envisagé de se consacrer sur les parcelles communales dans ce premier contrat.

Les travaux de création de mares peuvent s'envisager soit avec des entreprises, soit par chantiers participatifs. Un travail pour la création ou l'entretien de mares pédagogiques à proximité des écoles peut être envisagé.

Pour l'inventaire des mares sur les parcelles privées, le recours à un stage BTS GPN pourrait s'envisager. Les objectifs de cet inventaire serait d'identifier et de contacter les propriétaires de mares privées, de visiter les marres et de réaliser un rapide inventaire, de rédiger un plan de gestion proposant mesures d'entretien ou de restauration et de mettre en place une convention. L'objectif serait de compléter le réseau de mares existantes.

Ce travail s'accompagnera également d'une bonne diffusion des données d'inventaires notamment pour la révision des PLU et autres documents d'urbanisme ou grands projets à proximité des sites de reproduction connus (cf inventaire plan biodiversité)

A l'issue du plan biodiversité, 3 secteurs prioritaires ont été identifiés et la LPO 74 a rédigé, à la demande de la CCPE, un document reprenant des mesures concrètes de gestion dont sont issues ces propositions.

Il s'agit ici de créer ou réhabiliter les mares et fossés propices à la reproduction. Les travaux prévus, en parcelles communales ou privées, nécessitent au préalable l'accord des propriétaires.

Marin : il s'agit de mares et de fossés en parcelles communales et privées

Fernes : il s'agit de zones humides et de mares en parcelles privées

Vinzier : il s'agit d'un fossé en parcelle privée.

Budget :

Création de mares favorables aux amphibiens + entretien mares pédagogiques	10 000€
Identifier les secteurs favorables en fonction des données de l'inventaire et les corridors biologiques	interne
Inventorier les mares privées existantes (500€/j ; 10j)	5 000€
Inventaire en année N+5 avant bilan	3 000€
Veille et prise en compte des données d'inventaires dans les projets locaux	interne
Animation préalable auprès des propriétaires, communication	Interne CCPEVA
Entretien et restauration des milieux favorables : 3 ½ journées coordination et recours à des bénévoles	1 500€

Mise en place d'une convention pour l'entretien des ouvrages créés ou restaurés	Interne CCPEVA
Inventaires et suivis à l'issue des travaux	2 000€
TOTAL	21 500€

5.3 Les actions envisagées Chiroptères

Assurer un suivi sur certaines espèces cibles sur l'ensemble du territoire (Sérotine bicolore, ...)

- Compléter le diagnostic initial en réalisant des inventaires complémentaires et des inventaires de suivi des populations sur des espèces emblématiques en se basant sur les résultats des enquêtes participatives communales dans un premier temps puis d'inventaires scientifiques complémentaires ensuite,
- Coordonner les enquêtes participatives communales sur le territoire + appui technique pour synthèse des résultats
- Prioriser des actions concrètes de préservation et compléter le recensement des populations de chauves-souris (5 espèces patrimoniales) pour suivre l'état des populations par des protocoles scientifiques :
Année 1 : priorisation des actions
Année 2/5 : chaque année, prospecter un ou plusieurs sites, une ou plusieurs espèces, programme pluriannuel fixé en année 1
- Signer des conventions « Refuges pour les chauves-souris » avec les propriétaires, notamment pour les colonies connues, et assurer un suivi et des conseils techniques pour les propriétaires des bâtiments ou ouvrages concernés,

Diminuer les sources d'éclairages publics pour favoriser les espèces identifiées :

- Définir entre élus et experts les alternatives possibles pour réduire les éclairages publics sur les bâtiments hébergeant des colonies. Plus largement, une réflexion globale sur l'éclairage pourra être envisagée en lien avec le plan climat que la CCPEVA réalisera au cours de 2019.

Sensibiliser et accompagner l'ensemble des acteurs du territoire sur ce groupe d'espèces :

- Définir dans le cadre du plan de sensibilisation général la nature et la fréquence des différentes formes de sensibilisation mobilisables sur cette thématique à l'échelle du territoire
-

Mettre en place en lien avec les démarches Atlas de la biodiversité et les démarches départementales de la LPO, un questionnaire grand public de signalement de colonies de chauves-souris, afin d'améliorer la connaissance. Ces données seront prises en compte dans l'outil SIG de suivis des espèces de la CCPEVA.

Budget :

Coordonner les enquêtes participatives communales sur le territoire + appui technique pour synthèse des résultats	3 000 € + interne
Recensement des populations de chauves-souris : chaque année prospecter un ou plusieurs sites, une ou plusieurs espèces, programme pluriannuel à fixer	15 000 €
Signer des conventions « Refuges pour les chauves-souris » avec les propriétaires et assurer des conseils techniques si besoin	3 000 €
Diminuer les sources d'éclairages publics pour favoriser les espèces présentes	interne
<i>Plan de sensibilisation</i> Sensibiliser et accompagner l'ensemble des acteurs du territoire Réalisation d'exposition, animations scolaires et grand public, nuit de la chauve souris,...	<i>A définir dans le plan de sensibilisation</i>
TOTAL	21 000 €

5.4 Les actions envisagées pour le lynx boréal

Assurer un suivi de l'espèce sur l'ensemble du territoire

- Campagne de pièges photos, récolte d'indices, suivis...

Sensibiliser et accompagner l'ensemble des acteurs du territoire pour une meilleure connaissance et appropriation de l'espèce:

- Définir dans le cadre du plan de sensibilisation général la nature et la fréquence des différentes formes de sensibilisation mobilisables sur cette thématique à l'échelle du territoire :
- Réunion grand public/soirée d'information avec des professionnels et conférences
- Animations dans les écoles du territoire
- Production d'un document de communication pour améliorer l'appropriation par le territoire et garantir sa sécurité (la mortalité principale est due aux collisions et braconnage).

Achat de pièces photographiques	5 000€
Suivi de l'espèce et récolte d'indices	en interne
<i>Plan de sensibilisation Sensibiliser l'ensemble des acteurs du territoire Réalisation d'exposition, animations scolaires et grand public,</i>	<i>A définir dans le plan de sensibilisation</i>
TOTAL	5 000 €

5.5 Les actions envisagées pour les Odonates

Assurer des travaux dans les zones humides concernées (4.3 et 4.4)

Assurer un suivi 3 passages tous les 3 ans après travaux (2020, 2023) soit environ 10 jours de prévus par année de passage + 2 jours de synthèse de données.

5.6 Restauration des murets en pierres sèches

Restaurer un muret en pierres sèches sur la durée du contrat (par exemple Lugrin)

5.7 Actions envisagées pour la restauration du réseau bocager

Année 1 : réalisation d'une étude sur le potentiel

Années 2 et suivantes (avenant) :

- Rédaction de plans de gestion des haies sur les propriétés volontaires
- Plantation de nouvelles haies, en lien avec les agriculteurs du territoire,
- Protection des haies existantes via les documents d'urbanisme,
- Entretien et restauration des haies existantes, (CF ex Thonon agglo, broyage)

Accompagnement technique (choix des essences, conseils pour la plantation, etc.) des particuliers souhaitant planter ou replanter des haies sera mis en œuvre par la collectivité, (CF Thonon agglo – collines du Léman)

5.8 Réflexion sur l'éclairage public – en lien avec le plan climat AD

Indicateurs et suivis

Nombre de suivis réalisés par action

Bilan des suivis à chaque passage

Restauration de murets ou de haies

Budget et plan de financement

N° Action	ACTION	Année de réalisation	Maitre d'ouvrage	Montant HT	Montants TTC	F/I	Taux d'aide CD 74	Montant CD 74	Autofinancement CCPEVA	Recettes prévues / autres financeurs
5.1	Mise en place d'une stratégie de suivis des espèces et mise en œuvre des suivis prévus	2019 2020	CCPEVA	Interne AD	-	F	- 60%	AD	AD	AD
5.2	Actions sonneurs et amphibiens	2019/2020	CCPEVA	21 500€	21 500€	F/I	60%	12 900€	8 600€	
5.3	Actions Chiroptères	2019/2024	CCPEVA	21 000€	21 000€	F	60%	12 600€	8 400€	
5.4	Actions lynx boréal	2019/2024	CCPEVA	5 000€	5 000€	F	60%	3 000€	2 000€	
5.5	Actions odonates	20120/2024	CCPEVA	7 200€	7 200€	F	60%	4 320€	2 280€	
5.6	Restauration des murets	2024	CCPEVA	15 000€	15 000€	I	-	-	15 000€	
5.7	Restauration des haies	2024	CCPEVA	8 000€	8 000€	I	60%	4 800€	3 200€	
	TOTAL	2019/2023		77 700€	77 700€			37 620€	40 080€	

Préservation des vergers

Thématique	7. Vergers	Priorité forte
Mesure	Plan d'actions de sauvegarde des vergers	Code A7
Pilotage		
Maitrise d'ouvrage	CCPEVA	
Partenaires	Communes	
Périmètre		
Toutes les communes de la CCPEVA		
Objectifs		
<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer la connaissance - Renouveler les vergers anciens et en créer de nouveaux - Entretien et conserver les vergers existants - Valoriser les fruits des vergers Haute-Tige - Organiser la collecte de fruits et la valorisation - Former à la taille et à l'entretien des vergers - Sensibiliser à la conservation des vergers 		
Descriptif et mise en œuvre		
<p>Les vergers hautes tiges sont encore bien présents sur le territoire de la CCPE mais sont globalement vieillissants. Ces vergers présentent un intérêt fort dans le paysage pour des espèces emblématiques et en pleine régression comme la Chevêche d'Athéna présente jusque dans les années 2000 sur le plateau de Gavot. Les vergers hautes-tiges ont un rôle fonctionnel pour l'avifaune tout en constituant des pâturages confortables pour le bétail. Il s'agit d'éléments de paysage typiques en Haute-Savoie où l'on trouvait traditionnellement un nombre important de vergers communaux.</p> <p>L'action a débuté en 2015 avec la réalisation des premières formations mais aussi de la rédaction d'un plan d'action précis.</p> <p>L'opération se déroulera avec l'association « les croqueurs de pommes » et son ou ses référents locaux</p> <p>Actions envisagées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Plantation de nouveaux arbres ou vergers : sous forme de contrat de plantation (modèle du Salève/Vuache) une aide technique et financière sera apportée aux particuliers et aux communes - Entretien des vergers : sous forme de contrats d'entretien (modèle du Salève/Vuache), une intervention de taille et d'entretien des vergers existants sera proposée aux privés et aux communes - Elaboration d'une liste de variétés fruitières - Inventaire et base de données des vergers : actualiser et compléter l'inventaire réalisé en 2014 des vergers par enquête auprès des propriétaires et renseigner une base de données locale et départementale - Valoriser les fruits pour une meilleure appropriation des vergers par les propriétaires. <p>Pour animer cette thématique, il faudrait 2 profils différents :</p> <p>Animation de la démarche : profil chargé de mission interne ou délégué à une association ?</p> <p>Taille, entretien : profil « service technique » interne ou contrat localement</p> <p>L'extension en vallée d'Abondance est prévue, le patrimoine des vergers est également présent sur la vallée. Pour mettre à jour les données en vallée d'Abondance, un stage 6 mois pourra être lancé en 2019.</p>		

Indicateurs de suivis
Nombre de contrats de plantation réalisés
Nombre de contrats de restauration et d'entretien réalisés
Nombre d'arbres plantés en parcelles privées
Nombre d'arbres plantés en parcelles communales
Nombre de vergers créés
Nombre de formations
Création d'une ressource variétés locales : oui/non
Sensibilisation : indicateurs précisés dans le plan de sensibilisation

N° Action	ACTION	Année de réalisation	Maitre d'ouvrage	Montants HT	Montants TTC	F/I	Taux d'aide CD 74	Montants CD 74	Autofinancement MO	Recettes prévues / autres financeurs
7.1	Elaboration d'une liste de variétés fruitières	2020	CCPEVA	2 500€	2 500€	F	60%	1 500€	1 000€	
7.2	Inventaire et base de données des vergers sous SIG	2020	CCPEVA	2 500€	2 500€	F	60%	1 500€	1 000€	
7.3	Renouveler les vergers anciens et en créer de nouveaux	2020/2024	CCPEVA	53 250€	59 250€	F/I	60%	35 550€	8 700€	15 000€
7.4	Entretenir et conserver les vergers existants	2020/2024	CCPEVA	99 750€	118 450€	I	60%	71 070€	32 380€	15 000€
7.5	Valoriser les fruits des vergers Haute-Tige - organiser la collecte de fruits et la valorisation	2020/2024	CCPEVA	10 000€	10 000€	F	60%	6 000€	4 000€	
7.6	<i>Former à la taille et à l'entretien des vergers de Haute-Tige</i>	2020/2024	CCPEVA	8 500€	8 500€	F	60%	5 100€	3 400€	
7.7	Sensibiliser à la conservation des vergers de Haute-Tige	2020/2024	CCPEVA /communes	14 500€	14 500€	F	60%	8 700€	5 800€	
	TOTAL			191 000€	215 700€		60%	129 420€	56 280€	30 000€

Thématique	8. INVASIVES	Priorité Forte
Mesure	Lutte contre les espèces exotiques envahissantes	Code A8
Pilotage		
Maitrise d'ouvrage	CCPEVA	
Partenaires	Communes	
Périmètre		
Toutes les communes de la CCPEVA		
Objectifs		
<p>L'étude menée sur les espèces exotiques envahissantes (EEE) au cours du diagnostic environnemental a permis d'identifier 109 stations de 4 espèces (Renouées, Balsamine de l'Himalaya, Buddleia et Solidages) sur le territoire du Pays d'Evian.</p> <p>Il s'agira également d'actualiser l'état des lieux réalisé en Vallée d'Abondance : présence d'au moins 3 espèces (Renouées du Japon, Balsamine, Berce du Caucase) et l'inventaire réalisé dans le cadre du contrat de rivière des Dranses et de l'Est Lemannique.</p> <p>L'objectif est désormais de lutter contre la perte de biodiversité et la banalisation des milieux que représentent les foyers d'espèces invasives et former les acteurs.</p>		
Descriptif et mise en œuvre		
<p>La mise en place d'un référent à la CCPEVA identifié comme personne ressource sera l'action primordiale à la réussite de ce programme qui sera composé de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etre identifier référent « invasives » pour l'ensemble du territoire, notamment pour les services techniques des communes - Etablir et actualiser une base de données cartographique des différentes espèces par une veille permanente en lien avec les ST des communes et piloter par la personne ressources « Invasives » de la CCPEVA. - Etendre et actualiser le diagnostic « invasives » au territoire de la Vallée d'Abondance - Définir un plan de chantiers de lutte contre les foyers identifiés par année et sur 5 ans - Organiser un protocole de transport et de destruction des espèces traitées afin d'éviter toutes disséminations lors des transports et constituer une filière de traitement - <i>Former les publics les plus concernés, et parallèlement sensibiliser les élus et la population à cette thématique = cette thématique sera détaillée dans le plan de sensibilisation</i> <p><u>Inventaire</u> : une base de données cartographique sera construire en interne. Cet outil contribuera :</p> <ul style="list-style-type: none"> - à actualiser la base de données cartographique avec les nouveaux foyers identifiés : veille active - à définir un plan de lutte et de suivis pour l'ensemble des stations identifiées sur le territoire, et travailler avec les communes pour la mise en œuvre de chantiers - à prioriser les interventions à mener selon l'espèce présente, la taille du foyer et sa position géographique (en tête de bassin versant, le long de cours d'eau, en zones humides, etc.) - à suivre les stations traitées et à qualifier leur niveau d'évolution (reprise faible, moyenne ou forte) <p>L'actualisation des données en Vallée d'Abondance pourra être missionnée ou réalisée en interne.</p> <p><u>Chantiers de travaux</u> : les communes ou la CCPEVA réaliseront ces chantiers. La CCPEVA réalisera les chantiers les plus complexes ou volumineux, qui serviront également de chantiers pilotes pour le territoire. Les services des communes pourront y être associés. La CCPEVA participera également à la mise en place de solution</p>		

d'évacuation des résidus issus de ces chantiers et mettra à disposition des communes un référent technique pour le suivi des chantiers (interne ou externe).

Définition des travaux : la CCPEVA réalisera un programme de travaux annuels sur des chantiers d'envergure et pourra être accompagnée par des référents techniques départementaux (CEN, FRAPNA...). Les communes réaliseront les travaux sur leurs territoires selon un programme de travaux réalisé en concertation avec la CCPEVA.

La CCPEVA travaillera à mettre en place une filière d'évacuation pour l'ensemble des chantiers.

Communication : décliner une version locale des documents existants à l'échelle départementale (FRAPNA ou autres) en cohérence avec les documents proposés dans le contrat de rivières des Dranses Est Lemanique.

Sensibilisation : le public cible des actions de sensibilisation sur les invasives pour la CCPEVA sera les professionnels, notamment paysagistes et entreprises de travaux publics, ainsi que les particuliers. La formation des ST des communes sera assurée par la structure GEMAPI en charge de cette fiche action dans le contrat de rivière.

Remarque :

Articulation avec le contrat de rivière :

Le contrat de rivière et le maître d'ouvrage (structure GEMAPI) s'attachera à traiter des problèmes d'invasives en bord de lac et bords de rivières.

Calendrier

Tous les ans durant la durée du programme CTENS : 2020/2024

Budget et plan de financement

Temps d'animation lié à la fiche actions : 25 j en 2020 puis 15j/an soit 85 jours au total sur le contrat

Indicateurs de suivis

Nombre de foyers traités

Nombre d'espèces d'invasives différentes traitées

Mise en place d'un SIG spécifique : oui/non

Mise en place d'une solution d'évacuation des déchets : oui/non

Réalisation d'un guide local : oui/non

Mise en œuvre de sensibilisation : indicateurs définis dans le plan de sensibilisation

N° Action	ACTION	Année de réalisation	Maitre d'ouvrage	Montants HT	Montants TTC	F/I	Taux d'aide CD 74	Montants CD 74	Autofinancement MO	Recettes prévues / autres financeurs
8.1	Actualiser le diagnostic aux 6 communes de la Vallée d'Abondance	2019	CCPEVA	3 500€	3 500€	F	60%	2 100€	1 400€	
8.2	Etablir et actualiser une base de données cartographique des stations + veille technique sur le sujet (réunions, documentations...)	2019/2023	CCPEVA	2 500€	2 500€	F	60%	1 500€	1 000€	
8.3	Suivi des chantiers invasives réalisés sur les communes + référent technique chantier + organiser des chantiers participatifs	2020/2024	CCPEVA	5 000€	5 000€	F	60%	3 000€	2 000€	
8.4	Définir un plan de lutte contre les foyers identifiés et leurs suivis	Chaque année	CCPEVA	2 500€	2 500€	I	60%	1 500€	1 000€	
8.5	Organiser un protocole de transport et de destruction	2020	CCPEVA	Animation CTENS	Animation CTENS	F	-	-	-	
8.6	CCPEVA : Mettre en œuvre des travaux de lutte contre certains foyers complexes (entreprise spécialisée 500€/j, soit 15 jours/an sur 5 ans)	2020/2024	CCPEVA	44 250€	53 100€	F	60%	31 860€	21 240€	
8.7	Communes : Mettre en œuvre des travaux de lutte contre certains foyers (services techniques? entreprises spécialisées ?)	2020/2024	Communes	50 000€	60 000€	F	60%	36 000€	24 000€	
TOTAL				107 250€	126 600€			75 960€	50 40€	

Volet B. Préservation et mise en valeur des sites
ENS et sites emblématique

Valorisation des sites ENS

Thématique	Mise en valeur des sites ENS	Priorité 1
Mesure	Sites ENS du territoire	B1. ENS
Pilotage		
Maitrise d'ouvrage	CCPEVA	
Partenaires	Communes	
Périmètre		
Toutes les communes de la CCPEVA		
Contexte et diagnostic		
<p>La CCPEVA possède déjà de nombreux sites ENS sur son territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Site ENS du HUCEL (RED) - Parc de la Gryère - Geosite du Maravant (RED) - Géosite du Mont Benand - Géosite de Pré Richard - Géosite de Champeillant - Géosite de Bise (RED) - Géosite du Lac des Plagnes (RED) - Géosite de Bassachaux - Forêt Départementale du Haut Chablais <p>Il est proposé de labelliser par le dépôt du contrat de territoire ENS 2020/2024, les sites suivants :</p> <p>Site Natura 2000 Cornettes de Bise – possédant un document d'objectifs, à mettre à jour en 2020. Ce site est également un APPB.</p> <p>Site Natura 2000 Mont de Grange - possédant un document d'objectifs, à mettre à jour en 2020. Ce site est également un APPB.</p> <p>Site Natura 2000 Zones Humides du Gavot – possédant un document d'objectifs à jour 2017/2023. Certaines zones humides sont également classées APPB.</p> <p>Tous les sites APPB du territoire possèdent un autre classement (Natura 2000).</p> <p>Ces sites ne possèdent pas tous de plans de gestion. L'animation et la sensibilisation des sites sont actuellement gérées par l'appel à projets départemental annuel, sauf pour les géosites, bénéficiant du plan de sensibilisation du Géopark. La CCPEVA porte les actions de sensibilisation liées à l'animation de ces géosites.</p>		
Objectifs		
<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en valeur les sites ENS du territoire - Réaliser les plans de gestion des sites labélisés - Identifier les nouveaux sites potentiels à labéliser - Identifier les travaux nécessaires à la bonne mise en valeur et ouverture au public. 		
Descriptif et mise en œuvre		
<p>B1.1 Cohérence des sites ENS</p> <p>La CCPEVA comme structure porteuse du contrat ENS veillera à la cohérence des animations et plans de gestion réalisés sur les sites ENS, elle pourra se substituer aux communes pour la rédaction des plans de gestion lors de l'intérêt des sites.</p> <p>B1.2 Animation des sites de la géoroute du Chablais :</p>		

En lien avec le plan de sensibilisation du Géopark validé avec le Département, la CCPEVA prend en charge l'animation des géosites de son territoire pour la partie sensibilisation du grand public.

B1.3 Forêt du Haut Chablais (RED)

Le Département a également prévu la réalisation du schéma d'aménagement forestier de la forêt départementale du Haut Chablais, la CCPEVA travaillera en étroite collaboration, le site étant également situé sur le site Natura 2000 du Mont de Grange, notamment pour l'échange des données connues à ce jour.

B1.4 Rédaction du plan de gestion du site de Bise (RED)

Egalement situé sur le site Natura 2000 des Cornettes de Bise, et le site classé Dent d'Oche, Cornettes de Bise, le site de Bise ne possède pas de plans de gestion. Cependant un travail important de requalification du hameau a été réalisé en 2011/2012 portant notamment sur la réhabilitation des bâtiments, en lien avec le CAUE, une étude du potentiel agricole en lien avec la SEA, une étude des milieux, en lien avec ASTERS, et une étude du marais en lien avec l'INRA. Un travail également sur l'assainissement du hameau a été réalisé. Il s'agit donc de compiler tous les documents et d'identifier les besoins de financements de travaux sur le site.

B1.5.1 Rédaction du plan de gestion du Lac des Plagnes et B1.5.2 Mise en œuvre du plan de gestion (RED)

Voir fiche détaillée, dépôt d'une fiche anticipée en 2019.

B1.6 Sites Natura 2000 Mont de Grange et Cornettes de Bise

Actuellement ces sites sont reconnus Natura 2000, les DOCOBS datent de 2008 et seront remis à jour en 2020. Il s'agira d'identifier les besoins sur des espèces, non reconnues d'intérêt communautaire mais présentant un intérêt fort patrimonial et local, pouvant bénéficier de mesures au titre du CTENS. Le DOCOB veillera également à reprendre les items attendus dans le modèle de plan de gestion ENS proposé par le Département.

Les financements actuels européens ne permettent plus la réalisation de suivis et inventaires sur les sites, il s'agira donc de mettre en place des suivis et inventaires indispensables à la gestion des sites, notamment sur les espèces non communautaires mais d'intérêt départemental. Une attention particulière sera apportée sur les besoins de sensibilisation sur ces 2 sites.

Indicateurs et suivis

Nombre de plans de gestion réalisés
Nombre de réunions d'animations réalisées
Nombre de plans de gestion mis en œuvre
Bilan annuel d'actions pour le suivi des plans de gestion

Budget et plan de financement

N° Action	ACTION	Année de réalisation	Maitre d'ouvrage	Montant HT	Montants TTC	F/I	Taux d'aide CD 74	Montant CD 74	Autofinancement CCPEVA	Recettes prévues / autres financeurs
B1.1	Cohérence dans la gestion des sites ENS et leurs valorisations	2020/2024	CCPEVA	interne	interne	F				
B1.2	Animations et valorisation des sites ENS de la géoroute	2020/2024	CCPEVA, Communes	Voir le plan de sensibilisation du Géopark du Chablais						
B1.3	<i>Plan de gestion de la forêt départementale ENS</i>	2020	CD 74	NC	NC	F	100%	AD	-	
B1.4	Rédaction du plan de gestion du site de Bise	2020/2021	CCPEVA/commune	5 000 €	5 000€	F	80%	4 000 €	1 000€	
B1.5	Rédaction du plan de gestion Lac des Plagnes	2020	CCPEVA / commune	50 000 €	50 000€	F	80%	40 000€	10 000€	
B1.6	Mise en œuvre du plan de gestion du site du Lac des Plagnes	2020/2024	commune d'Abondance	AD cf B1.5	AD	I	60 à 80%	AD	AD	
B1.12	Labélisation ENS des Sites Natura 2000 Cornettes de Bise Mont de Grange	2020/2024	CCPEVA	50 000 €	50 000€	F	60%	30 000 €	20 000€	
	TOTAL	2020/2024		105 000€	105 000€			74 000€	31 000€	

Classement des nouveaux sites ENS

Thématique	Mise en valeur des sites ENS	Priorité 1
Mesure	B2. Labélisation de nouveaux sites ENS	CODE CTENS B2
Pilotage		
Maitrise d'ouvrage	CCPEVA	
Partenaires	Communes, conservatoire du littoral	
Périmètre		
Toutes les communes de la CCPEVA		
Contexte et diagnostic		
<p>Certains sites emblématiques du territoire ne sont aujourd'hui pas encore reconnus ENS. Il s'agira ici d'identifier la pertinence de leur classement, de réaliser les plans de gestion ou notices de gestions nécessaires et de les mettre en œuvre.</p> <p>Sont déjà identifiés :</p> <p>Le site du Pré Curieux à Evian, mettant en valeur les zones humides du territoire.</p> <p>Le Parc des Dranses, propriété du Conservatoire du littoral et de la commune de Publier. Le Plan de gestion est actuellement en cours de rédaction par ASTERS et devrait aboutir courant 2020. Ce document a été réalisé en étroite collaboration avec la CCPEVA.</p> <p>La Réserve Naturelle du Delta de la Dranse, dont le plan de gestion devra être revu en 2020, commune de Publier,</p> <p>Le site du Hucel, commune de Thollon les Mémises</p> <p>Le site de Champeillant, commune de Feternes.</p> <p>Le Site Classé « Dent d'Oche, Cornettes de Bise » ne possèdent à ce jour pas de gouvernance ni de plan d'actions, il sera étudié l'opportunité d'une démarche sur ce périmètre (incluant le site Natura 2000 Cornettes de Bise, en cours de classement ENS).</p>		
Objectifs		
<ul style="list-style-type: none"> - Identifier les besoins de classement des sites - Rédiger des documents de gestion (Plans ou Notices) - Mettre en œuvre les documents de gestion. 		
Descriptif et mise en œuvre		
<p>B2.1 Valorisation du site du Pré Curieux</p> <p>L'exposition permanente a entièrement été refaite en 2018/2019. Il s'agit donc ici d'identifier les actions de sensibilisation à mener en lien avec le site, et les opérations de gestion et d'entretien du site. La ville d'Evian et le Conservatoire du Littoral gère ce site, non encore labélisé ENS. L'intérêt majeur du site pour la valorisation en bord du Lac Léman des zones humides du Gavot est primordial pour le territoire de la CCPEVA. Le jardin est géré de manière naturelle et reproduit les différents milieux humides que l'on peut trouver sur le territoire. L'accès se fait uniquement par bateau solaire. Il s'agira également de veiller à la bonne connaissance du site par les habitants et les scolaires du territoire. Il conviendra de statuer sur le besoin de labélisation ENS du site, ou a minima sa reconnaissance comme site de valorisation prioritaire des zones humides.</p> <p>B2.2.1 Rédaction du plan de gestion de la réserve du Delta de la Dranse.</p>		

Le plan de gestion de la réserve sera revu en 2020 ; il s'agira donc d'identifier les besoins en financements des actions du plan de gestion et les actions de sensibilisation à mettre en place. La CCPEVA garantira la cohérence avec l'ensemble des autres plans de gestion du territoire. Le plan de gestion de la RNN arrive à échéance (validité 2010-2019). Il a été évalué au cours de l'année 2019 (stage de M2 terminé, finalisation du document prévue pour fin 2019). Sa mise à jour nécessitera la réalisation d'un certain nombre d'inventaires (cartographie et évaluation de l'état de conservation des habitats naturels notamment) en 2020.

Le plan de sensibilisation en lien avec ce nouveau PG devra également être élaboré au cours de l'année 2020.

B2.2.2 Mise en œuvre du plan de gestion de la réserve du Delta de la Dranse – actions 2020

1. Suivis courants

Plusieurs suivis scientifiques sont engagés sur le long terme et seront renouvelés dans le prochain plan de gestion.

Sont concernés 4 types de suivis sur la faune (suivis laridés et avifaune nicheuse, chenille processionnaire du Pin, Sympétrum déprimé), et 2 suivis flore et habitats naturels.

La connaissance scientifique du fonctionnement du site permet d'orienter les actions de gestion pour la conservation optimale des milieux naturels et de leurs enjeux.

2. Actions d'entretien des milieux et travaux

- *Entretien régulier des milieux sensibles*

Plusieurs milieux sensibles sont identifiés sur le site. Des actions courantes de gestion sont indispensables à leur maintien dans un état de conservation satisfaisant pour accueillir leur cortège d'espèces types (fauche, réouverture par débroussaillage, élimination localisée d'espèces envahissantes...). Ces actions mobilisent des prestataires extérieurs ainsi que du personnel de la réserve (appels d'offre, encadrement des travaux, accompagnement réglementaire le cas échéant).

- *Travaux ponctuels*

Le potentiel de sensibilisation du public sur la RNN dépend de l'entretien des infrastructures d'accueil. Des travaux d'entretien ou de réfection de certains mobiliers d'accueil peuvent s'avérer nécessaire (dégradation du belvédère d'observation de l'étang de Saint Disdille, panneaux ou mobilier sur le chemin d'accès).

3. Actions de sensibilisation

- *Organisation d'événementiels structurants pour le territoire*

Le site fête ses 40 ans d'existence. Il s'agit de mettre en valeur ces événements en associant un maximum de partenaires du territoire et en valorisant les actions menées sur la RNN en lien avec eux : conférences, projections, sorties sur site, ateliers interactifs à destination de tous les publics et des scolaires.

Une stratégie de communication sur l'évènement, ainsi que sur les actions menées de manière plus récurrente sur la Réserve, est en lien avec cette thématique d'intégration territoriale des activités.

- *Sensibilisation du grand public et des scolaires*

Les actions de sensibilisation du grand public sur la RNN s'articulent autour de visites sur le terrain : visites informatives et sensorielles sur la Réserve en général ou sur des thèmes particuliers (groupes d'animaux, développement durable et bonnes pratiques, usages traditionnels des végétaux...).

Les interventions auprès du public scolaire sont réparties entre des actions pédagogiques en salle et sur le terrain, en lien avec la Réserve naturelle et le programme pédagogique des enseignants. L'objectif de cette action est d'obtenir un mode de co-financement pour pouvoir répondre aux nombreuses sollicitations des acteurs du territoire.

B2.3.1 Rédaction du plan de gestion du Parc des Dranses.

ASTERS a été missionné par la commune de Publier et le Conservatoire du littoral, propriétaires du site pour réaliser le plan de gestion et de sensibilisation du site du Parc des Dranse. Il est en cours de

validation. Les actions ont été mises en cohérence avec les autres actions du CTENS du territoire. Ce site est identifié comme le principal site pouvant accueillir des personnes à mobilité réduite sur le territoire.

B2.3.2 Mise en œuvre du plan de gestion du Parc des Dranses.

Actions de diagnostics et études préalables

- Renouvellement du plan de gestion

Le plan de gestion de la RNN arrivera à échéance en 2024. Il devra être évalué puis renouvelé au cours de l'année 2024. Sa mise à jour nécessitera la réalisation d'un certain nombre d'inventaires (cartographie et évaluation de l'état de conservation des habitats naturels notamment) en 2020.

Le plan de sensibilisation élaboré pour ce site pourra être à cette occasion revu et amendé suivant besoins. Une enquête de fréquentation du site sera menée en 2021 afin d'affiner et adapter le cas échéant les actions de sensibilisation aux attentes et profils de publics rencontrés.

Du temps est programmé pour l'animation territoriale de ces différents documents : organisation et animation des instances de suivi, accompagnement des porteurs de projets, concertation et communication avec les divers partenaires institutionnels ou professionnels, coordination et veille sur les projets et leur compatibilité entre eux.

- Suivis scientifiques

Plusieurs suivis scientifiques sont engagés sur le long terme. Les espèces visées en premier lieu sont le Sympétrum déprimé et la chenille processionnaire du Pin.

Un suivi des niveaux hydrologiques de la mare est prévu pour mieux comprendre son fonctionnement et mettre en place des objectifs de reprofilage pour optimiser sa capacité d'accueil pour la faune sauvage.

De plus, une action de mise en culture de la Littorelle étant prévue sur le site, un suivi du développement de l'espèce est à prévoir sur la seconde partie du contrat (lien avec les opérations d'aménagement de la mare). Enfin, un suivi de l'évolution et de l'état de conservation des habitats est programmé en prévision du renouvellement du plan de gestion.

Actions de travaux

Le potentiel de sensibilisation du public sur le Parc des Dranse dépend de l'attractivité des infrastructures d'accueil. La mise en place d'un belvédère dans le parc, support fixe d'éléments d'interprétation ou d'actions d'animations nature, constitue l'un des objectifs phares de l'action.

Un lien fort avec l'accueil au sein de la Maison des Dranse est prévu : réaménagements à l'extérieur pour mieux inciter le public à y pénétrer et renouvellement de l'exposition pour attirer de nouveau le public local (voir actions de sensibilisation).

Actions de sensibilisation

- Sensibilisation du grand public et des scolaires

Les actions de sensibilisation du grand public sur le Parc des Dranse s'articulent autour de visites sur le terrain : visites informatives et sensorielles principalement axées sur des thèmes particuliers (groupes d'animaux, développement durable et bonnes pratiques, usages traditionnels des végétaux...). Ce site permet aux personnes de manipuler directement les espèces, contrairement aux espaces protégés comme la Réserve naturelle du Delta de la Dranse.

- Sensibilisation des personnes en situation de handicap

Une action innovante de grimpe d'arbres a été mise en place depuis 2018 sur le Parc des Dranse. L'accompagnement se fait à la fois au sol et en l'air, avec un système de cordages permettant aux pratiquants de s'élever dans les arbres en toute sécurité. Les accompagnateurs diplômés sont particulièrement formés à la sensibilisation des publics en situation de handicap.

- Sensibilisation du public dans la maison des Dranse

L'exposition en place actuellement dans la maison des Dranse est désormais bien connue du public local. Un renouvellement permettra d'aborder de nouveaux thèmes pour renforcer l'attractivité du site même auprès d'un public d'habités.

Des séances de projections/débats sont programmées mensuellement, hormis pendant les mois d'été. Ces séances visent à sensibiliser le public local, y compris les enfants, au respect de la biodiversité et aux bonnes pratiques.

Un accueil à raison de 2 après-midis par semaine sera assuré pendant la saison estivale, pour capter et interagir avec le grand public traversant le parc des Dranse pour se baigner. Des activités et des explications pourront ainsi être sollicitées autant que de besoin par les visiteurs auprès du personnel de la maison.

- Formations des agents du service communal espaces verts

Des sessions de formations seront engagées auprès des services communaux de gestion des espaces verts. Les thèmes abordés seront la gestion différenciée et la gestion des espèces exotiques envahissantes. Cette formation vise à promouvoir les bonnes pratiques en faveur de la biodiversité. Le Parc des Dranse constitue un terrain laboratoire pour la mise en place et l'observation de ces bonnes pratiques et de leurs conséquences tout au long de l'année. Il constitue aussi un support idéal pour communiquer auprès du grand public sur ces deux thématiques.

B2.4 Notice de gestion du Site du Hucel

Ce site ENS, bénéficie d'un équipement d'observation ornithologique. Il s'agit d'un des 2 sites majeurs d'observation de migration en Haute Savoie. Le site était auparavant utilisé par la LPO 74 pour les suivis, faute de financements régionaux, ces suivis ont dû cesser depuis 2015. Il s'agira ici d'identifier les besoins en entretien du mobilier mis en place, de garantir l'accès sécurisé, mais aussi la mise en valeur du site par un programme d'animations dédiées.

Il conviendra de travailler avec la LPO 74 afin d'identifier le potentiel de suivis migratoires à mettre en place.

Une attention particulière sur le parking et le stationnement à proximité du site sera portée lors de la rédaction de la notice de gestion.

B2.5 Mise en valeur du site de Champeillant

La commune de Feternes réfléchit actuellement à la valorisation du site de Champeillant, notamment sur la question de la maîtrise foncière et la remise en valeur agricole du site y compris sa dépollution. Il s'agira donc d'identifier avec la commune les besoins du site afin de garantir sa mise en valeur et l'accueil du public et de rédiger un plan de gestion en cas de souhait de labélisation ENS élargie (labellisation ENS actuel pour la partie mobilier de la géoroute). Il conviendra de déterminer le périmètre et les actions à inscrire.

B2.6 Site Classé « Dent d'Oche – Cornettes de Bise »

Réaliser un guide à l'attention des usagers du site classé.

Rédiger un guide à l'attention des usagers des sites classés, sur la base du document qui existait à la DREAL Rhône Alpes (non mis à jour depuis 2008) pour connaître les procédures en cas de projets ou d'instruction de projets

Mettre en place un comité de gestion du site classé, à articuler avec le COPIL Natura 2000 des Cornettes de Bise, réunissant l'ensemble des acteurs concernés

Mettre en place un partenariat avec la réserve de Tanay en Suisse : afin de créer une cohérence sur l'ensemble du massif transfrontalier et améliorer la connaissance des pratiques de chaque côté de la frontière.

Déterminer la gouvernance à mettre en place sur le site.

Indicateurs et suivis

Nombre de plan de gestion ou notice de gestion réalisés

Bilan annuel de suivi de mise en œuvre des plans de gestion – format à valider avec le Département

Budget et plan de financement

N° Action	ACTIONS	Année de réalisation	Maitre d'ouvrage	Montant HT	Montants TTC	F/I	Taux d'aide CD 74	Montant CD 74	Autofinancement	Recettes prévues / autres financeurs
B2.1	Identification des nouveaux sites et besoins de plans ou notices de gestion	2020	CCPEVA							
B2.2.1	Rédaction du plan de gestion de la Réserve du Delta de la Dranse	2020	ASTERS	27 590 €	27 590 €	F	80%	22 072€		DREAL 5 518€
B2.2.2	Mise en œuvre du plan de gestion	2020/2021	ASTERS	23 858 €	23 858 €	F	Var.	19 086€	ASTERS 4 772€	
B2.2.2	Mise en œuvre du plan de gestion	2020/2021	ASTERS	28 643 €	34 372 €	I	Var.	27 494€	ASTERS 6 874€	
B2.3	Mise en œuvre du plan de gestion du parc des Dranses	2020/2024	ASTERS, Commune de Publier, Conservatoire du littoral	262 625 €	271 369 €	F/I	Var.	171 417€	ASTERS 99 952€	
B2.4	Notice de gestion du site du Hucel	2020	CCPEVA	interne	interne	F	-	-	-	-
B2.5	Site de Champeillant	AD	AD	AD	AD	AD				
B2.6	Site Classé	2020/2021	CCPEVA	5 000€	5 000€	F	80%	4 000€	1 000€	
	TOTAL	2020/2024		347 716€	362 189€			229 641€	131 601€	

Volet C. Valorisation des richesses naturelles et amélioration de la sensibilisation

Thématique	Valorisation des richesses naturelles et amélioration de la sensibilisation	Priorité : 1
Mesure	Plan de sensibilisation	Code CTENS C1
Pilotage		
Maitrise d'ouvrage	CCPEVA	
Partenaires	Ensembles des acteurs du CTENS	
Périmètre		
Toutes les communes de la CCPEVA		
Contexte		
<p>LA CCPEVA, structure porteuse du CTENS Plan Biodiversité, assurera la mise en valeur des richesses du territoire. La sensibilisation est un axe fort et important dans la politique de la CCPEVA, notamment sur les thématiques de l'environnement, des déchets et du patrimoine. Depuis 2017, un guide des activités scolaires commun aux services est rédigé et diffusé à l'ensemble des établissements scolaires de primaire du territoire.</p> <p>Aujourd'hui, il s'agit de ne plus s'adresser qu'aux scolaires mais de toucher tous les publics présents sur le territoire. Dans un contexte de pression urbaine et touristiques, il convient de bien mettre en valeur les sites, les protections de certains et de mieux sensibiliser le plus grand nombre pour garantir une meilleure appropriation des enjeux de préservation de ces sites. La CCPEVA dispose d'une expérience importante sur le public scolaire, et mais aussi sur le grand public. Il est plus difficile de toucher les habitants du territoire sur ces enjeux, ce sera donc un axe fort à privilégier.</p> <p>Un premier travail a permis d'identifier les publics, les thématiques et les moyens. Ce travail a été complété et mis à jour notamment suite à l'intégration des fiches actions de la vallée d'Abondance, issue de l'Atlas de la Biodiversité.</p>		
Objectifs		
<ul style="list-style-type: none"> - Faire prendre conscience au plus grand nombre des richesses de notre territoire - Identifier les opportunités et menaces sur chaque milieu pour y adapter le discours de sensibilisation - Toucher tous les publics, acteurs socio-professionnels, habitants, scolaires, touristes... - Offrir différents supports de sensibilisation adaptés en fonction des messages - Contribuer à la valorisation du patrimoine naturel d'exception du territoire. 		
Descriptif et mise en œuvre		
<p>Les 2 grandes orientations identifiées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - améliorer la visibilité des richesses du territoire - renforcer la connaissance des espaces naturels par le grand public (habitants), <p>Les publics cibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les habitants - les touristes et les socio-professionnels - les agriculteurs - les scolaires - les élus <p>Les thématiques mises en valeur porteront sur : Les milieux ou espèces prioritaires du territoire : milieux agricoles, Alpagnes, Forêts, zones humides, espèces patrimoniales, vergers, invasives... Voir tableau descriptif ci après.</p>		
Indicateurs et suivis		
<ul style="list-style-type: none"> - réalisation de la stratégie de communication, des outils, supports et mallettes pédagogiques - nombre d'animations scolaires réalisées - nombre de manifestations réalisées, de formations et de voyages d'études ou Educ'tours - mise en place de la signalétique - mise en place de l'outil base de données 		

Budget et plan de financement

orientations	N° Action	publics cibles	fiche action	opérations
Améliorer la visibilité des richesses du territoire	C1.1	tous	Mettre en valeur les espaces naturels du territoire - Améliorer la cohérence et la visibilité de la communication sur les espaces naturels	réaliser une stratégie de communication sur les espaces naturels (charte graphique, stratégie,...)
	C1.2		mise en réseau des sites ENS	création d'un temps d'échanges sur le territoire entre les animateurs de sites ENS/médiation environnement + formation culture commune ENS/sensibilisation
	C1.3		promotion	création d'outils de promotion et de communication
	C1.4		signalétique	mettre en place une signalétique harmonisée sur les espaces naturels règlementés (APPB, N2000, ENS...)
	C1.5		faire connaître les richesses du territoire aux habitants	réaliser une carte interactive des sites avec une entrée publics (famille, handicap, écoles, sportifs..) en lien avec APIDAE + agri vd + sig
	C1.6		connaître la fréquentation	mise en place d'Eco-compteurs pour connaître la fréquentation aux endroits clés du territoire
Renforcer la connaissance	C2.1	grand public / habitants	manifestations grand publics	participation de la CC à 4 manifestations du territoire en lien avec l'environnement et les espaces naturels pour valoriser: 1/ les connaissances qu'on a 2 / les actions que l'on fait
	C2.2		manifestations grand publics	organisation des journées thématiques grand public en lien avec les évènements nationaux (4 à 5 journées par an) <i>par ex nuit de la chauve-souris, fête des mares...</i>
	C2.3		sciences participatives	mettre en place des programmes de sciences participatives (CREA...) - formations acteurs
	C2.4		conférences	organisation de conférences (2/an) en lien avec PAH et Géopark - programme commun à construire
	C2.5		médiation grand public	création d'outils de médiation : en fonction des précaution de la stratégie de com', éditions, copublication, achats d'espaces, spots radios...

des espaces naturels par le grand public (habitants)	C2.6		médiation grand public	création de 5 vidéos thématiques (Zones humides, alpages, forêt, espèces faune et flore)
	C2.7		base de données	création/valorisation d'une base de données locale sur les données naturalistes (Géonature) – formation et développement interne SIG
	C2.8		chantiers participatifs	chantiers participatifs sur certaines thématiques ou visites après travaux organisées par CCPEVA sur la base de 2 j par an (invasives + entretien milieux)
	C3.1	acteurs du territoire	améliorer la connaissance des élus	visites terrain et éduc'tour à destination des élus du territoire (1/an)
	C3.2		améliorer la connaissance des élus	voyages d'études (1/5ans) technicien et élus sur territoire pilote
	C3.3		formations	formations thématiques pour les médiateurs du territoire (1 à 2 j par an)
	C3.4		formations	formations acteurs du territoire (OTI, sociopro, services communaux...) (min 1 par an)
	C4.1	scolaires	animations scolaires y compris déplacements	réalisation d'animations scolaires sur le territoire appel à projets ; visites simples potentiel de 181 classes dans 39 écoles, 5 collèges
	C4.2		temps forts	création d'un temps fort de mutualisation des projets (1/an _ fin d'année)
	C4.3		centre de ressources pour les enseignants	création d'une base de données/centre de ressources en ligne en libre accès pour les enseignants en 2020
C4.4	outils pédagogiques		création de malles pédagogiques (1/an : agriculture, forêt, espèces de montagne, espèces du plateau/bord du lac, changement climatique)	
C4.5			temps de travail pour création de malles, accompagnements enseignants prise en main....	
C4.6	formations enseignants		réalisation d'éduc'tour et formations pour les enseignants et professeurs - sur les outils et sur les sites naturels ENS (1/an avec intervention extérieur)	
C4.7	création base de données		acquisitions de nouveaux contenus (livres, ressources numériques, vidéo...)	
C4.8	éditions outils		création d'un catalogue pédagogique commun (PAH, CCPEVA) en ligne (financement ALCOTRA) + quelques éditions (150ex)	

N° Action		Planning					Budget TTC	F/I	Taux CD	Montant CD	Taux MO	Montant MO	Autres subventions
		2020	2021	2022	2023	2024							
C1.1	Mettre en valeur les espaces naturels du territoire	x					15 000€	F	80%	12 000€	20%	3 000€	
C1.2	Mise en réseau des sites ENS	x	x	x	x	x	3 000€	F	80%	2 400€	20%	600€	
C1.3	Promotion	x	x	x	x	x	20 000€	F	80%	16 000€	20%	4 000€	
C1.4	Signalétique	x	x	x			5 000€	F	80%	4 000€	20%	1 000€	
C1.5	Faire connaître les richesses du territoire aux habitants	x	x				3 000€	F	80%	2 400€	20%	600€	
C1.6	Connaitre la fréquentation	x	x		x		4 000€	F	80%	3 200€	20%	800€	
C2.1	Manifestations grand publics	x	x	x	x	x	1 800€	F	80%	1 440€	20%	360€	
C2.2	Manifestations grand publics	x	x	x	x	x	20 000€	F	80%	16 000€	20%	4 000€	
C2.3	Sciences participatives		x		x			F	80%		20%		
C2.4	Conférences	x	x	x	x	x	5 000€	F	80%	4 000€	20%	1 000€	
C2.5	Médiation grand public	x	x	x	x	x	23 000€	F	80%	18 400€	20%	4 600€	
C2.6	Médiation grand public - films	x	x	x			15 000€	F	80%	12 000€	20%	3 000€	
C2.7	Base de données	x	x				1 800€	F	80%	1 440€	20%	360€	
C2.8	Chantiers participatifs	x	x	x	x	x	5 000€	F	80%	4 000€	20%	1 000€	
C3.1	Améliorer la connaissance des élus	x	x	x	x	x	1 500€	F	80%	1 200€	20%	300€	
C3.2	Améliorer la connaissance des élus		x				2 000€	F	80%	1 600€	20%	400€	
C3.3	Formations médiateurs	x	x	x	x	x	6 000€	F	80%	4 800€	20%	1 200€	
C3.4	Formations acteurs du territoire	x	x	x	x	x	2 000€	F	80%	1 600€	20%	400€	
C4.1	Animations scolaires y compris déplacements	x	x	x	x	x	130 000€	F	80%	104 000€	20%	26 000€	
C4.2	Temps forts scolaires	x	x	x	x	x	2 500€	F	80%	2 000€	20%	500€	
C4.3	Centre de ressources pour les enseignants	x	x				1 000€	F	80%	800€	20%	200€	
C4.4	Outils pédagogiques - création	x	x	x	x	x	25 000€	F	80%	20 000€	20%	5 000€	
C4.5	Outils pédagogiques - diffusion	x	x	x	x	x	5 000€	F	80%	4 000€	20%	1 000€	
C4.6	Formations enseignants	x	x	x	x	x	2 000€	F	80%	1 600€	20%	400€	
C4.7	Création base de données	x	x	x	x	x	5 000€	F	80%	4 000€	20%	1 000€	
C4.8	Editions outils	x	x				1 400€	F	80%	1 120€	20%	280€	
TOTAL							305 000€		80%	244 000€	20%	61 000€	

Volet D. Animation du contrat ENS

Thématique	Animation du CTENS – Plan Biodiversité	Priorité : 1
Mesure	Animation du contrat, suivi et coordination	Code CTENS D2
Pilotage		
Maitrise d'ouvrage	CCPEVA	
Partenaires	Ensembles des acteurs du CTENS	
Périmètre		
Toutes les communes de la CCPEVA		
Contexte		
LA CCPEVA, structure porteuse du CTENS Plan Biodiversité, assure le pilotage du contrat, sa coordinaion avec les autres maitres d'ouvrage et partenaires du contrat.		
Objectifs		
<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en œuvre le comité de pilotage et le suivi des opérations, - Assurer le suivi technique, financier et administratif - Organiser l'évaluation et les bilans - Assurer le lien avec les services du Département - Synthèse et suivi SIG des données récoltées et des actions réalisées 		
Descriptif et mise en œuvre		
<p>La CCPEVA assure la mise en œuvre administrative, technique, le suivi des opérations et indicateurs, l'évaluation, la programmation annuelle des actions, le suivi administratif et technique du COPIL et des COTECH.</p> <p>Le comité de pilotage regroupera l'ensemble des porteurs de projets, des acteurs représentatifs du territoire ayant un rôle dans le suivi, la conduite des actions ou un appui technique ou scientifique. Il est présidé par la CCPEVA en lien avec le Département.</p> <p>Son rôle :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Présentation et suivi des actions engagées, - Lieu d'échange et de communication, - Suivre l'état d'avancement du contrat, la programmation et la bonne exécution des opérations, - Assurer une coordination avec les autres procédures en cours sur le territoire ou sur le Chablais. <p>A cette fin d'autres structures porteuses de contrat ENS sur le Chablais (Géopark) ou intégrant des actions financées par le Département (Contrat de rivière des Dranses, Est lémanique) seront associés aux organes de suivi.</p> <p>Des comités techniques pourront être organisés autant que nécessaire pour préparer les COPILS ou pour suivi des actions engagées.</p> <p>La commission Environnement de la CCPEVA permettra également de faire le lien avec toutes autres actions portées par le service environnement et la CCPEVA sur ces thématiques.</p> <p>Chaque maitre d'ouvrage réalise ces demandes de subventions directement au Département, la CCPEVA peut accompagner les porteurs de projets en cas de difficultés rencontrées.</p> <p>Dans le cadre de l'animation du CTENS, la CCPEVA a prévu la coordination par la responsable du service environnement, et le recrutement d'un ETP pour assurer la mise en œuvre de l'ensemble des actions proposées par la CCPEVA en tant que maitre d'ouvrage. Des renforts temporaires de services civiques ou stages pourront être mis en œuvre selon les thématiques.</p>		

<p>La CCPEVA, réalisera un suivi SIG des opérations réalisées, ainsi que la mise à jour d'un outil de suivi des données naturalistes récoltées (en cours d'élaboration avec l'Atlas de la Biodiversité).</p> <p>La CCPEVA assurera la coordination avec les autres procédures du territoire Chablais, ou portées par les communes (PLU), ainsi que dans ses propres compétences pour veiller à une bonne prise en compte des enjeux biodiversité.</p> <p>Elle assurera aussi le lien avec les autres CTENS rédigés sur les territoires voisins.</p> <p>Pour garantir la cohérence, la CCPEVA veillera à être associée et à assister aux autres groupes de travail ou COPIL en lien avec ces thématiques CTENS, et à mettre à disposition tous les éléments notamment via l'outil SIG créée.</p> <p>La rédaction d'avenant complémentaire, notamment, suite aux rendus des propositions d'actions de l'Atlas de la Biodiversité en cours sur la vallée d'Abondance, seront fait au fil de l'eau, en accord avec le Département. Pour mémoire, la CCPEVA a engagée entre 2017 et 2020 un atlas de la biodiversité sur les 6 communes de la vallée d'Abondance, ayant pour objectif, l'acquisition de connaissances sur des espèces emblématique et la rédaction de mesures de suivi et d'actions en faveur de ces espèces ou milieux.</p> <p>Moyens humains dédiés :</p> <p>Le/la référent(e) biodiversité recruté au sein de la CCPEVA, sera intégré au sein du service environnement composé d'une responsable de service et de 3 chargées de mission : 1 ETP Zones humides, 1 ETP Natura 2000 Cornettes de Bise Mont de Grange, 1 ETP Plan Climat Air Energie Territorial, complétés par une apprentie sur le Développement Durable.</p> <p>Les missions confiés au référent Biodiversité au sein de la CCPEVA, en relation étroite avec la responsable de service porteront sur :</p> <p>L'animation et la mise en œuvre des fiches actions, sauf celle A4, confiés à l'ETP zones humides et aux missions C1 auxquelles l'ensemble du service environnement contribuera. Pour les missions de la fiche C1 sensibilisation, une partie des missions est prévue comme externalisées, cependant il est convenu avec le Département, que si celles-ci étaient pour partie réaliser en interne, elles seraient également prises en charge, sur justification du temps passé et non de manière globale.</p> <p>Cet ETP Référent biodiversité dédié au CTENS veillera également a établir les besoins sur les actions suivantes non prévues dans le contrat initial, en prévision de l'avenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Thématique des corridors biologiques • Thématique du Lac Léman • Thématique des paysages • Tout autre thématique en lien avec le schéma départemental des ENS. <p>La cohérence entre le CTENS et les autres missions du service environnement et de la CCPEVA sera assuré par la responsable de service.</p>
Indicateurs et suivis
Nombre de COPIL et COTECH réalisé, Bilan annuel d'avancement
Budget et plan de financement

N° Action	ACTION	Année de réalisation	Maitre d'ouvrage	Montants TTC	F/I	Taux d'aide CD 74	Montant CD 74	Autofinancement CCPEVA	Recettes prévues / autres financeurs
D2	Animation du CTENS	2020 2021 2022 2023/2024	CCPEVA	39 000€ /an	F	80% 60% 40% 0%	31 200€ 23 400€ 15 600€ 0€	7 800€ 15 600€ 23 400€ 39 000€/an	-
	TOTAL	2020/2024		195 000€	F		70 200€	124 800€	

Thématique	Animation du CTENS	Priorité : 1
Mesure	Extension, Atlas de la biodiversité	Code CTENS D1
Pilotage		
Maitrise d'ouvrage	CCPEVA	
Partenaires	Communes de la vallée d'Abondance, AFB,	
Périmètre		
Les communes de la vallée d'Abondance		
Contexte		
<p>La CCPEVA a été sélectionnée en 2017 pour la réalisation d'un Atlas de la Biodiversité Communal réalisé sur les 6 communes de la vallée d'Abondance. Soutenue par l'Agence de la biodiversité française, cette étude permet la réalisation d'inventaires et de mise en valeur des données ainsi que la rédaction d'actions pour la préservation des espèces et milieux.</p> <p>La CCPEVA, sur les communes de Châtel, la Chapelle d'Abondance, Abondance, Vacheresse, Chevenoz et Bonnevaux, consciente de posséder un patrimoine naturel exceptionnel, souhaite engager une démarche globale de connaissance de la biodiversité en réalisant un Atlas de la Biodiversité territorial dont l'objectif principal est :</p> <p>Mettre à niveau le diagnostic des enjeux de biodiversité à l'échelle de la Vallée d'Abondance au regard du plan biodiversité réalisé à l'échelle de la CCPE, définir une stratégie et un programme d'actions sur la vallée d'Abondance, à mettre en lien avec le programme d'actions du Pays d'Evian dans le cadre de la rédaction du CTENS de la CCPEVA.</p>		
Objectifs		
<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en œuvre le comité de pilotage et le suivi des opérations, - Assurer le suivi technique, financier et administratif - Organiser l'évaluation et les bilans - Assurer le lien avec les services du Département - Synthèse et suivi SIG des données récoltées et des actions réalisées 		
Descriptif et mise en œuvre		
<u>D1.1 Atlas de la biodiversité communale</u>		
<u>Les objectifs :</u>		
<p>- Améliorer la connaissance générale de la biodiversité sur les groupes taxonomiques suivants : oiseaux, mammifères dont chauves-souris, amphibiens, lépidoptères diurnes, odonates.</p> <p>- <u>Partager celle-ci avec les habitants de ce territoire.</u> Cela se fera au travers d'actions de communication et le lancement d'actions de sciences participatives dans les écoles ou avec le grand public en travaillant sur des thématiques attractives.</p>		
<u>La CCPEVA attend sur ce point notamment :</u>		
<p>La réalisation d'actions de sensibilisation dans les écoles du territoire, l'association des collèges, lycées ou autres structures scolaires du territoire à des inventaires participatifs. Des actions grand public : conférences, inventaires participatifs,</p> <p>Ainsi qu'un document de communication grand public vulgarisant les données acquises au cours de l'ABC.</p>		

<ul style="list-style-type: none"> - Identifier les continuités écologiques et les « cœur de nature » du territoire (cartographie) : Il s'agira de confirmer ou d'identifier la présence d'habitats et/ou d'espèces d'intérêt patrimonial et d'aborder les milieux sous l'angle de leurs fonctionnalités. - Identifier les points noirs (mortalité routière) et les zones sensibles (cartographie + recueil de données) - Hiérarchisation des enjeux - Analyser les données d'inventaires en vue de définir une stratégie validée par le COPIL <p>- <u>Définir des actions possibles sur le territoire en vue de la stratégie pour améliorer l'état de la biodiversité du territoire.</u></p> <p>- Alimenter les plans de gestion et sensibilisation du Contrat de Territoire Espaces Naturels Sensibles en projet.</p> <p>L'ensemble des données collectées dans le cadre de ce projet seront versées au SINP.</p> <p><u>D1.2 Avenant à intégrer.</u></p> <p>L'ensemble du rendu permettra la réalisation des fiches actions à intégrer dans un avenant avec le Département.</p>
Indicateurs et suivis
Rendu de l'atlas de la biodiversité, Réalisation des fiches actions permettant le dépôt d'un avenant au CTENS
Budget et plan de financement

N° Action	ACTION	Année de réalisation	Maitre d'ouvrage	Montants TTC	F/I	Taux d'aide CD 74	Montant CD 74	Autofinancement CCPEVA	Recettes prévues / autres financeurs
D1.1	Réalisation de l'Atlas de la biodiversité	2018/2019/2020	CCPEVA	98 000€	F			21 000€	77 000€ (Agence française pour la biodiversité)
D1.2	Rédaction d'un avenant	2020/2021	CCPEVA	AD	F	AD	AD	AD	
	TOTAL	2020/2024		98 000€	F			21 000€	